

ANNUAIRE
DES
A
CÔTES-DU-NORD
POUR L'ANNÉE
1838.



SAINT-BRIEUC,
CHEZ L. PRUD'HOMME, IMP.-LIB.
ET CHEZ LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

ANNUAIRE

DES CÔTES-DU-NORD

POUR L'ANNÉE 1838.

ARTICLES PRINCIPAUX

DU CALENDRIER.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Années.

- 5838 de la création.
- 4222 depuis le déluge.
- 6551 de la période julienne.
- 2591 de la fondation de Rome, selon Varron.
- 1253 des Turcs commence le 18 Avril 1837
et finit le 6 Avril 1838, selon l'usage de
Constantinople, d'après l'art de vérifier
les dates.
- 1838 de la naissance de J.-C.
- 1430 de la monarchie française.
- 256 de la réforme du calendrier grégorien.
- 235 de la réunion de la Bretagne à la France.

(2)

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'Or., . . .	15
Epacte.,	IV
Cycle solaire., . . .	27
Indiction romaine.	11
Lettre dominicale.	G

QUATRE-TEMPS.

Print. Mars., . . .	7, 9, 10
Été, Juin., . . .	6, 8, 9
Autom. Sept., . . .	19, 21, 22
Hiver, Décem., . . .	19, 21, 22

FÊTES MOBILES.

Septuagésime. 11 Févr.	PENTECÔTE., . . . 3 Juin.
Les Cendres., . 28 Févr.	LA TRINITÉ., . . . 10 Juin.
PAQUES., 15 Avril.	LA FÊTE-DIEU., . 17 Juin.
Les Rogations. 21, 22, 23 M.	1 ^{er} D. de l'Av., . 2 Décem.
ASCENSION., . . 24 Mai.	

ÉCLIPSES.

Le 25 Mars et le 18 Septembre, éclipses de Soleil, invisibles à Paris.

Le 10 Avril, éclipse partielle de Lune, visible à Paris.

Commencem. de l'éclipse à 0 h. 41^m 6^s.

Milieu., à 2 h. 8^m 0^s.

Fin de l'éclipse., à 3 h. 34^m 4^s.

Le 3 Octobre, éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.

Latitude de Saint-Brieuc., 48° 31'

Longitude du méridien de Paris; 5° 6' 7" O.

(3)

La différence du méridien de Saint-Brieuc à celui de Paris en temps est de 20^m 24^s.

Le plus long jour de l'année, *temps moyen*,

Le soleil se lève à. . . 3 h 57^m

Il se couche à. 8 h. 3^m

Le jour le plus court de l'année,

Il se lève à., 7 h. 55^m

Il se couche à. 4 h. 5^m

SAISONS.

PRINTEMPS. le 21 Mars à 1 h. 27^m du mat.

ÉTÉ. . . . le 21 Juin à 10 h. 28^m du soir.

AUTOMNE. . le 23 Sept. à 0 h. 16^m du soir.

HIVER. . . le 22 Déc. à 5 h. 43^m du mat.

SIGNES DU ZODIAQUE. *Entrée du ☼ dans chaq. sig.*

PRINTEMPS. { ♈ Le Bélier, 21 Mars, 1 h. 27 m. M.
 { ♉ Le Taureau, 20 Avril, 1 h. 42 m. S.
 { ♊ Les Gémeaux, 21 Mai, 1 h. 55 m. S.

ÉTÉ. { ♋ L'Ecrevisse, 21 Juin, 10 h. 28 m. S.
 { ♌ Le Lion, 23 Juil., 9 h. 20 m. M.
 { ♍ La Vierge, 23 Août, 3 h. 44 m. S.

AUTOMNE. . { ♎ La Balance, 23 Sept., 0 h. 16 m. S.
 { ♏ Le Scorpion, 23 Oct., 8 h. 24 m. S.
 { ♐ Le Sagittaire, 22 Nov., 4 h. 57 m. S.

HIVER. . . . { ♑ Le Capricor., 22 Déc., 5 h. 43 m. M.
 { ♒ Le Verseau, 20 Janv., 10 h. 41 m. M.
 { ♓ Les Poissons, 19 Fév., 1 h. 25 m. M.

Obliquité de l'Écliptique. 23° 27' 47"

(4)

GRANDES MARÉES DE 1833.

Dans le tableau qui suit, on a pris pour *unité de hauteur*, la moitié de la hauteur moyenne de la *marée totale*, qui arrive un jour ou deux après la sizigie, le soleil et la lune, au moment de la sizigie, étant supposés dans l'équateur et dans leurs moyennes distances à la terre.

Jours et heures de la sizigie.	Hauteur de la marée.	Jours et heures de la sizigie.	Hauteur de la marée.
10 Jan. P. L. à 7 ^h 29' s. 0,74		7 Juil. P. L. à 2 28' s. 0,84	
26 N. L. à 2 1 M. 0,99		21 N. L. à 2 31 s. 0,76	
9 Fév. P. L. à 2 2 s. 0,80		5 Août. P. L. à 10 35 s. 0,97	
24 N. L. à 0 18 s. 1,12		20 N. L. à 4 36 M. 0,82	
11 Mar. P. L. à 8 49 M. 0,86		4 Sept. P. L. à 6 27 M. 1,12	
25 N. L. à 9 54 s. 1,15		18 N. L. à 8 54 s. 0,86	
10 Avr. P. L. à 2 16 M. 0,87		3 Oct. P. L. à 2 56 s. 1,16	
24 N. L. à 7 10 M. 1,04		18 N. L. à 2 34 s. 0,85	
9 Mai. P. L. à 5 7 s. 0,82		2 Nov. P. L. à 0 34 M. 1,05	
23 N. L. à 4 32 s. 0,87		17 N. L. à 8 11 M. 0,79	
8 Juin. P. L. à 5 0 M. 0,79		1 Déc. P. L. à 11 44 M. 0,89	
22 N. L. à 2 43 M. 0,76		17 N. L. à 0 32 M. 0,77	
		31 P. L. à 0 45 M. 0,81	

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune; ainsi, cette année, les plus

(5)

fortes marées ont lieu le 26 Février, le 27 Mars, le 5 Septembre et le 5 Octobre. Elles seront très-considérables, surtout si elles sont favorisées par les vents.

Voici la valeur absolue de l'unité de hauteur pour quelques ports.

Unité de hauteur.	Unité de hauteur.
Port de Brest. . . . 3 ^m 21	Port de S.-Malo.. 5 ^m 98
Lorient. . . . 2, 24	Audierne. 2, 00
Cherbourg. 2, 70	Croisic. . . 2, 68
Granville. . 6, 35	Dieppe. . . 2, 87

Nota. Voir l'ANNUAIRE de 1836 pour trouver : 1° la hauteur d'une grande marée dans un port dont on connaît l'unité de hauteur; 2° l'heure de la haute mer, connaissant l'âge de la lune et l'établissement de ce port.



(7)

JANVIER.

P. Q. le 3 à 6 h. 52' mat. | D. Q. le 19, à 0 h. 44' mat.
 P. L. le 10, à 7 h. 29' soir. | N. L. le 26 à 2 h. 1' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE. du Soleil. T. M.
1 lundi	CIRCONCISION.	5	7 57	4 12
2 mardi	s Clair, abbé.	6	7 56	4 12
3 mercredi	ste GENEVIÈVE, vier.	7	7 56	4 13
4 jeudi	s Tite, évêque.	8	7 56	4 14
5 vendredi	s SIMÉON Stylite.	9	7 56	4 16
6 samedi	s Frédéric.	10	7 56	4 17
7 1 D.	ÉPIPHANIE.	11	7 55	4 18
8 lundi	s Théophile, diacre.	12	7 55	4 19
9 mardi	s Julien, martyr.	13	7 54	4 20
10 mercredi	s Marcien, prêtre.	⊙	7 54	4 22
11 jeudi	s Théodose le Conf.	15	7 53	4 23
12 vendredi	s Arcade, martyr.	16	7 53	4 25
13 samedi	ste VÉRONIQUE.	17	7 53	4 26
14 2 D.	S. NOM DE JÉSUS.	18	7 52	4 27
15 lundi	s Marcel, pape et m.	19	7 52	4 29
16 mardi	s Maur, abbé.	20	7 51	4 30
17 mercredi	s Antoine, abbé.	21	7 50	4 31
18 jeudi	Chaire s. Pierre.	22	7 49	4 33
19 vendredi	s Laumer.	⊙	7 48	4 35
20 samedi	s Fabien, p. et m.	24	7 47	4 36
21 Dim	ste Agnès, v. m.	25	7 46	4 38
22 lundi	s Dominique, abbé.	26	7 45	4 39
23 mardi	s Raimond de Pen.	27	7 44	4 41
24 mercredi	s Timothée, év.	28	7 43	4 42
25 jeudi	Conv. de s. Paul.	29	7 42	4 43
26 vendredi	s Polycarpe, év.	⊙	7 41	4 45
27 samedi	s. Jean Chrysost.	2	7 40	4 47
28 Dim	s. Charlemagne.	3	7 38	4 48
29 lundi	s François de Sales.	4	7 37	4 50
30 mardi	ste Bathilde, rei.	5	7 36	4 52
31 mercredi	s Pierre Nol.	6	7 35	4 54

(8)

FÉVRIER.

P. Q. le 1 à 5 h. 43' soir. | D. Q. le 17 à 5 h. 49' soir.
 P. L. le 9 à 2 h. 2' soir. | N. L. le 24 à 0 h. 18' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 jeudi	s Ignace, martyr.	☽	7 33	4 55
2 vend	PURIFICATION.	8	7 32	4 57
3 same	s Blaise, évêque.	9	7 31	4 58
4 Dim.	s André Corsin, év.	10	7 29	5 0
5 lundi	ste Agathe, v. et m.	11	7 27	5 1
6 mard	ste Jeanne de Val.	12	7 26	5 3
7 merc	s Romuald, abbé.	13	7 24	5 5
8 jeudi	s Jean de Matha.	14	7 23	5 7
9 vend	ste Apolline, v. m.	☉	7 22	5 9
10 same	ste Scolastique, v.	16	7 21	5 10
11 Dim.	Septuagésime.	17	7 19	5 12
12 lundi	ste Eulalie, v. et m.	18	7 17	5 14
13 mard	s Polieucte, mart.	19	7 15	5 16
14 merc	s Valentin, martyr.	20	7 13	5 17
15 jeudi	ss Faustin et Jovite.	21	7 11	5 18
16 vend	s Onésime.	22	7 9	5 20
17 same	s Flavien, archev.	☾	7 8	5 21
18 Dim.	Sexagésime.	24	7 6	5 23
19 lundi	s Barbat, évêq.	25	7 4	5 25
20 mard	s Eucher, évêque.	26	7 2	5 27
21 merc	s Pépin de Land.	27	7 1	5 28
22 jeudi	Chaire s. Pierre.	28	6 59	5 30
23 vend	s Sérénus, jardin.	29	6 57	5 32
24 same	s Mathias, apôtre.	☉	6 55	5 33
25 Dim.	Quinquagésime.	1	6 53	5 34
26 lundi	s Porphyre, évêque.	2	6 51	5 36
27 mard	ste Honorine, v. m.	3	6 49	5 38
28 merc	Les Cendres.	4	6 47	5 40

(9)

MARS.

P. Q. le 3 à 6 h. 44' mat. | D. Q. le 19 à 6 h. 40' mat.
 P. L. le 11 à 8 h. 49' mat. | N. L. le 25 à 9 h. 54' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 jendi	s Aubin, évêque.	5	6 45	5 41
2 vend	les 5 plaies de N. S.	6	6 43	5 42
3 same	s Guignolé, abbé.	☽	6 41	5 44
4 Dim.	Quadragesime.	8	6 39	5 46
5 lundi	s Adrien, martyr.	9	6 37	5 48
6 mard	ste Colette.	10	6 35	5 49
7 merc	Quatre-Temps.	11	6 33	5 50
8 jeudi	s Jean de Dieu.	12	6 31	5 52
9 vend	ste Françoise, v.°	13	6 29	5 54
10 same	Les 40 Martyrs.	14	6 27	5 55
11 Dim.	Reminiscere.	☉	6 25	5 57
12 lundi	s Grégoire-le-Grand.	16	6 23	5 58
13 mard	s Paul, év. de Léon.	17	6 21	6 0
14 merc	ste Mathilde.	18	6 19	6 1
15 jeudi	s Zacharie, pape.	19	6 17	6 3
16 vend	s Abraham, solit.	20	6 15	6 4
17 same	ste Gertrude, v.	21	6 13	6 6
18 Dim.	Oculi.	22	6 10	6 7
19 lundi	s Joseph.	☾	6 8	6 9
20 mard	s Marcellin, év.	24	6 6	6 10
21 merc	s Benoît, abbé.	25	6 4	6 11
22 jeudi	s Basile, mart.	26	6 2	6 13
23 vend	s Victorien, mart.	27	6 0	6 15
24 same	s Gabriel, archang.	28	5 58	6 17
25 Dim.	Lætare.	☉	5 56	6 18
26 lundi	ANNONCIATION.	1	5 54	6 20
27 mard	s Olivier.	2	5 52	6 21
28 merc	s Germain, évêque.	3	5 50	6 22
29 jeudi	s Eustase, abbé.	4	5 48	6 24
30 vend	s Jean Climaque.	5	5 45	6 25
31 same	s Benjamin.	6	5 43	6 26

(10)

AVRIL.

P. Q. le 1 à 9 h. 42' soir. | D. Q. le 17 à 3 h. 39' soir.
 P. L. le 10 à 2 h. 16' mat. | N. L. le 24 à 7 h. 10' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 Dim.	<i>La Passion.</i>	⊙	5 41	6 28
2 lundi	s François de Paul.	8	5 39	6 30
3 mardi	s Richard, évêque.	9	5 37	6 31
4 mercredi	s Platon, abbé.	10	5 35	6 33
5 jeudi	s Vincent Ferrier.	11	5 33	6 34
6 vendredi	<i>La Compassion.</i>	12	5 31	6 35
7 samedi	s Hégésippe.	13	5 28	6 37
8 Dim.	<i>Les Rameaux.</i>	14	5 26	6 39
9 lundi	ste Marie Egypt.	15	5 24	6 40
10 mardi	s Badème, abbé.	⊙	5 22	6 41
11 mercredi	s Léon le Grand.	17	5 20	6 43
12 jeudi	s Jules, pape.	18	5 18	6 45
13 vendredi	<i>Vendredi Saint.</i>	19	5 16	6 46
14 samedi	s Tiburce, mart.	20	5 14	6 47
15 Dim.	PAQUES.	21	5 12	6 49
16 lundi	<i>de Pâques.</i>	22	5 10	6 51
17 mardi	<i>de Pâques.</i>	⊙	5 8	6 52
18 mercredi	s Parfait, mart.	24	5 6	6 53
19 jeudi	s Elphège.	25	5 4	6 55
20 vendredi	s Marcellin, év.	26	5 3	6 56
21 samedi	s Anselme, arch.	27	5 1	6 58
22 1 D.	<i>Quasimodo.</i>	28	4 59	6 59
23 lundi	Can. de s Guill.	29	4 57	7 1
24 mardi	s Robert, abbé.	⊙	4 55	7 2
25 mercredi	s Marc, évang. vig.	2	4 53	7 4
26 jeudi	ss Clet et Marcell.	3	4 52	7 5
27 vendredi	s Anastase, p.	4	4 50	7 7
28 samedi	s Vital, martyr.	5	4 48	7 8
29 2 D.	S. BRIEUC.	6	4 46	7 9
30 lundi	ste Catherine, v.	7	4 44	7 11

(11)

MAL.

P. Q. le 1 à 2 h. 14' soir. | D. Q. le 16 à 9 h. 51' soir.
 P. L. le 9 à 5 h. 7' soir. | N. L. le 23 à 4 h. 52' soir.
 P. Q. le 31 à 7 h. 44' mat. | P. Q. le 31 à 7 h. 44' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 mardi	ss Jacques et Philip.	⊙	4 43	7 12
2 mercredi	s Athanase, év. d.	9	4 41	7 14
3 jeudi	Inv. de ste Croix.	10	4 39	7 16
4 vendredi	ste Monique, veuve.	11	4 38	7 17
5 samedi	s Pie V, pape.	12	4 36	7 18
6 3 D.	s Jean dev. portelat.	13	4 34	7 19
7 lundi	s Stanislas, évêq.	14	4 32	7 21
8 mardi	app. de s Michel.	15	4 31	7 22
9 mercredi	s Grégoire de Naz.	⊙	4 29	7 24
10 jeudi	s Isidor.	17	4 28	7 25
11 vendredi	s Mamert, évêq.	18	4 26	7 26
12 samedi	ss Nérée et Achill.	19	4 25	7 28
13 4 D.	s Servais, év.	20	4 23	7 29
14 lundi	s Boniface, mart.	21	4 22	7 31
15 mardi	s Euphrase, év.	22	4 21	7 32
16 mercredi	s Honoré, évêq.	⊙	4 19	7 33
17 jeudi	s Ubald, évêque.	24	4 18	7 35
18 vendredi	s Venant, mart.	25	4 17	7 36
19 samedi	s Yves, prêtre.	26	4 16	7 37
20 5 D.	s Bernardin.	27	4 14	7 38
21 lundi	<i>Rogations.</i>	28	4 13	7 39
22 mardi	ste Julie, vierge.	29	4 12	7 41
23 mercredi	s Didier, évêque.	⊙	4 11	7 42
24 jeudi	ASCENSION.	1	4 10	7 43
25 vendredi	ste Magd. de Paz.	2	4 9	7 45
26 samedi	s Philippe de Néri.	3	4 9	7 46
27 Dim.	s Olivier.	4	4 8	7 47
28 lundi	s Léon II, pape.	5	4 7	7 48
29 mardi	s Maximin, év.	6	4 6	7 49
30 mercredi	s Ferdinand, roi.	7	4 5	7 50
31 jeudi	ste Pétronille.	⊙	4 4	7 51

(12)

JUIN.

P. L. le 8 à 5h. 0' mat. | N. L. le 22 à 2h. 43' mat.
D. Q. le 15 à 2h. 40' mat. | P. Q. le 30 à 1h. 22' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE. du Soleil. T. M.
1 vend	ste Laure, vierge.	9	4 3	7 52
2 same	s Eugène, pape.	10	4 2	7 53
3 Dim.	PENTECOTE.	11	4 2	7 54
4 lundi	de la Pentecôte.	12	4 1	7 55
5 mard	s Adolphe, m.	13	4 1	7 56
6 merc	Quatre-Temps.	14	4 0	7 56
7 jeudi	s Mériadec, év.	15	3 59	7 57
8 vend	s Médard, évê.	●	3 59	7 58
9 same	ste Marianne, v. m.	17	3 59	7 59
10 1 D.	LA TRINITÉ.	18	3 59	8 0
11 lundi	s Barnabé, apôt.	19	3 58	8 0
12 mard	s Basilide et comp.	20	3 58	8 0
13 merc	s Antoine de Pad.	21	3 58	8 1
14 jeudi	s Basile le grand.	22	3 58	8 2
15 vend	ss Vit. Mod. et Cr.	☾	3 58	8 3
16 same	s. Jean-Fr. Regis.	24	3 57	8 3
17 2 D.	FETE-DIEU.	25	3 57	8 3
18 lundi	s Fortuné, évêq.	26	3 58	8 4
19 mard	ste Julienne <i>Fal.</i>	27	3 58	8 4
20 merc	s Silvere, pap. m.	28	3 58	8 4
21 jeudi	s Louis de Gonz.	29	3 58	8 4
22 vend	s Paulin, évêq.	☉	3 58	8 4
23 same	s Alban, mart.	2	3 59	8 5
24 3 D.	S. JEAN-BAPTISTE.	3	3 59	8 5
25 lundi	s Prosper.	4	3 59	8 5
26 mard	ss Jean et Paul.	5	3 59	8 5
27 merc	s Ladislav, roi.	6	4 59	8 6
28 jeudi	s Irénée, év.	7	4 0	8 6
29 vend	s Gotthiern.	8	4 1	8 5
30 same	Com. de s. Paul.	☽	4 1	8 5

(13)

JUILLET.

P. L. le 7 à 2h. 28' soir. | N. L. le 21 à 2h. 31' soir.
D. Q. le 14 à 7h. 29' mat. | P. Q. le 29 à 6h. 4' soir.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE. du Soleil. T. M.
1 4 D.	SS PIERRE et PAUL.	10	4 2	8 4
2 lundi	Visitation de la Vierge	11	4 2	8 4
3 mard	s Bertrand, évêq.	12	4 3	8 4
4 merc	s Odon, évêque.	13	4 4	8 4
5 jeudi	s Martial, év.	14	4 4	8 3
6 vend	s Pallade, év.	15	4 5	8 3
7 same	s Félix, évêq.	●	4 6	8 2
8 5 D.	SACRÉ COEUR.	17	4 6	8 2
9 lundi	s Ephrem, doct.	18	4 7	8 2
10 mard	ste Amélie.	19	4 8	8 1
11 merc	ste Euphémie.	20	4 9	8 0
12 jeudi	s Jean Gualbert.	21	4 10	7 59
13 vend	s Turiaf, évêque.	☾	4 11	7 59
14 same	s Bonaventure.	23	4 12	7 58
15 6 D.	s Henri, emper.	24	4 13	7 58
16 lundi	N. D. du Mont C.	25	4 15	7 57
17 mard	s Alexis, conf.	26	4 16	7 56
18 merc	ste Symphorose.	27	4 17	7 55
19 jeudi	s Vincent de Paule.	28	4 18	7 54
20 vend	ste Marguerite.	29	4 19	7 53
21 same	s Victor, mart.	☉	4 20	7 51
22 7 D.	ste Marie-Magdel.	1	4 21	7 50
23 lundi	s Apollin. j. cani.	2	4 22	7 49
24 mard	ste Christine, v. m.	3	4 24	7 48
25 merc	s Jacques Zéb. ap.	4	4 25	7 47
26 jeudi	ste Anne.	5	4 26	7 45
27 vend	s Pantaléon, m.	6	4 27	7 44
28 same	s Samson, évêque.	7	4 28	7 43
29 8 D.	S. GUILLAUME, ÉV.	☽	4 30	7 42
30 lundi	s Loup, évêq.	9	4 31	7 40
31 mard	s Ignace de Loyola.	10	4 32	7 39

(44)

AOUT.

P. L. le 5 à 10 h. 35' soir. | N. L. le 20 à 4 h. 36' mat.
 D. Q. le 12 à 1 h. 38' soir. | P. Q. le 28 à 9 h. 4' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 merc	s Pierre ès liens.	11	4 34	7 37
2 jeudi	s Maximin, év.	12	4 35	7 36
3 vend	s Gamaliel.	13	4 37	7 35
4 same	s Dominique.	14	4 38	7 33
5 9 D.	INV. S. ETIENNE.	⊙	4 39	7 32
6 lundi	Transfiguration.	16	4 40	7 30
7 mard	s Gaëtan.	17	4 41	7 28
8 merc	s Cyriaque, mart.	18	4 43	7 26
9 jeudi	s Maurille, arch.	19	4 44	7 25
10 vend	s Laurent, mart.	20	4 46	7 23
11 same	ss Suzanne et Tib.	21	4 47	7 22
12 10 D.	ste Claire, vierge.	⊙	4 49	7 20
13 lundi	s Hippolyte.	23	4 50	7 18
14 mard	s Eusèbe, év. <i>jeû.</i>	24	4 51	7 16
15 merc	ASSOMPTION.	25	4 53	7 14
16 jeudi	s Roch, conf.	26	4 54	7 13
17 vend	s Hyacinthe, conf.	27	4 56	7 11
18 same	ste Hélène, imp.	28	4 58	7 9
19 11 D.	s Marien, solit.	29	4 59	7 7
20 lundi	s Bernard, abbé.	⊙	5 0	7 5
21 mard	ste J. Fr. Chantal.	2	5 1	7 4
22 merc	s Symphorien.	3	5 3	7 2
23 jeudi	s Claude, m. <i>fin can.</i>	4	5 5	7 0
24 vend	s Barthélemi, ap.	5	5 6	6 58
25 same	s Louis, roi.	6	5 7	6 56
26 12 D.	s Zéphirin, p. m.	7	5 9	6 54
27 lundi	s Pasteur, abbé.	8	5 10	6 52
28 mard	s Augustin, évêq.	⊙	5 11	6 50
29 merc	Décol. de s. J.-Bap.	10	5 13	6 48
30 jeudi	ste Rose de Lima.	11	5 14	6 46
31 vend	ste Isabelle, v.	12	5 16	6 44

(45)

SEPTEMBRE.

P. L. le 4 à 6 h. 27' mat. | N. L. le 18 à 8 h. 54' soir.
 D. Q. le 10 à 10 h. 19' soir. | P. Q. le 26 à 10 h. 3' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 same	s Gilles, abbé.	13	5 18	6 42
2 13 D.	s Juste, évêque.	14	5 19	6 40
3 lundi	s Mansuy, év.	15	5 20	6 38
4 mard	ste Rosalie, v.	⊙	5 21	6 36
5 merc	s Bertin, abbé.	17	5 23	6 34
6 jeudi	s Eleuthère, abbé.	18	5 24	6 32
7 vend	ste Reine, v. m.	19	5 26	6 30
8 same	NAT. DE LA STE VIER.	20	5 27	6 28
9 14 D.	ste Osmane.	21	5 28	6 25
10 lundi	s Nicolas Tolent.	⊙	5 30	6 23
11 mard	ss Prote et Hiac.	23	5 32	6 21
12 merc	s Guy.	24	5 33	6 19
13 jeudi	s Amé, évêq.	25	5 34	6 17
14 vend	Exalt. de la ste Cr.	26	5 36	6 15
15 same	ste Eutrope, v.	27	5 37	6 13
16 15 D.	s Cyprien, év.	28	5 38	6 11
17 lundi	s Lambert, év. m.	29	5 40	6 9
18 mard	s Thomas de Vill.	⊙	5 41	6 6
19 merc	Quatre-Temps.	1	5 43	6 4
20 jeudi	s Eustache et ses c.	2	5 44	6 2
21 vend	s Mathieu, ap.	3	5 45	6 0
22 same	s Maurice, mart.	4	5 47	5 58
23 16 D.	ste Thècle, v. m.	5	5 48	5 55
24 lundi	s Gérard, év. m.	6	5 50	5 53
25 mard	s Solin, év.	7	5 51	5 52
26 merc	ste Justine, m.	⊙	5 52	5 49
27 jeudi	ss Côme et Dam.	9	5 54	5 47
28 vend	s Wenceslas, m.	10	5 56	5 45
29 same	s Michel, Arc.	11	5 57	5 43
30 17 D.	s Jérôme, doct.	12	5 59	5 41

(16)

OCTOBRE.

P. L. le 3 à 2h. 56' soir. | N. L. le 18 à 2h. 34' soir.
 D. Q. le 10 à 10h. 34' mat. | P. Q. le 26 à 9h. 8' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHER du Soleil. T. M.
1 lundi	s Rémi, évêque.	13	6 0	5 39
2 mardi	ss Anges-Gard.	14	6 1	5 36
3 mercredi	s Gilbert, mart.	●	6 3	5 34
4 jeudi	s François d'Ass.	16	6 5	5 32
5 vendredi	s Plac. et Comp. m.	17	6 6	5 30
6 samedi	s Bruno.	18	6 7	5 28
7 18 D.	S. ROSAIRE.	19	6 9	5 26
8 lundi	ste Brigitte, veuve.	20	6 11	5 24
9 mardi	s Denis, év. m.	21	6 12	5 22
10 mercredi	s François de Bor.	☾	6 13	5 20
11 jeudi	s Nicaise, mart.	23	6 15	5 18
12 vendredi	s Wilfrid, év.	24	6 17	5 16
13 samedi	s Edouard, roi.	25	6 18	5 14
14 19 D.	SACERDOCE de J.-C.	26	6 19	5 12
15 lundi	ste Thérèse, v.	27	6 21	5 10
16 mardi	s Gal, abbé.	28	6 23	5 8
17 mercredi	ste Hedwige, v.	29	6 24	5 6
18 jeudi	Reliq. de s. Brienc.	☉	6 25	5 4
19 vendredi	s Pierre d'Alcan.	1	6 27	5 2
20 samedi	s Luc, évangél.	2	6 29	5 0
21 20 D.	ste Ursule, v. m.	3	6 31	4 59
22 lundi	s Moran, év.	4	6 32	4 57
23 mardi	s Théodore, prê.	5	6 33	4 55
24 mercredi	s Magloire, év.	6	6 35	4 52
25 jeudi	ss Crépin et Cr. m.	7	6 36	4 51
26 vendredi	s Evariste, pape.	☾	6 38	4 49
27 samedi	s Frumence, év.	9	6 40	4 47
28 21 D.	ss Simon et Jud. a.	10	6 42	4 46
29 lundi	s Narcisse, év.	11	6 43	4 44
30 mardi	s Lucain.	12	6 45	4 42
31 mercredi	s Quentin. vig. jeû.	13	6 47	4 41

(17)

NOVEMBRE.

P. L. le 2 à 0h. 34' mat. | N. L. le 17 à 8h. 11' mat.
 P. Q. le 9 à 2h. 58' mat. | D. Q. le 24 à 6h. 42' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHER du Soleil. T. M.
1 jeudi	TOUSSAINT.	14	6 48	4 39
2 vendredi	<i>Fid. Trépassés.</i>	●	6 50	4 37
3 samedi	s Hubert, év.	16	6 51	4 36
4 22 D.	s Charles Borrom.	17	6 53	4 34
5 lundi	ste Bertilde, abb.	18	6 55	4 33
6 mardi	s Melaine, év.	19	6 56	4 31
7 mercredi	s Amaranthe, m.	20	6 58	4 30
8 jeudi	Stes Reliques.	21	6 59	4 28
9 vendredi	s Mathurin, pr.	☾	7 1	4 27
10 samedi	s Tryphon, m.	23	7 2	4 25
11 23 D.	DÉDICACE des Egl.	24	7 4	4 24
12 lundi	s René, évêq.	25	7 5	4 22
13 mardi	s Stanislas Koska.	26	7 7	4 21
14 mercredi	s Amand, év.	27	7 9	4 20
15 jeudi	s Malo, évêque.	28	7 11	4 19
16 vendredi	s Edmond, év.	29	7 12	4 17
17 samedi	s Grégoire Thau.	☉	7 13	4 16
18 24 D.	Délic. de s. Pierre.	2	7 15	4 15
19 lundi	ste Elisabeth, v ^e .	3	7 17	4 14
20 mardi	s Félix de Valois.	4	7 18	4 13
21 mercredi	Présentation.	5	7 20	4 12
22 jeudi	ste Cécile, v. m.	6	7 21	4 11
23 vendredi	s Clément, p. m.	7	7 22	4 10
24 samedi	ste Flore, v. m.	☾	7 24	4 9
25 25 D.	ste Catherine, v.	9	7 25	4 8
26 lundi	s Pierre Alex., év.	10	7 27	4 7
27 mardi	s Alain, évêque.	11	7 29	4 7
28 mercredi	s Théodule, m.	12	7 30	4 6
29 jeudi	s Saturnin, év.	13	7 31	4 5
30 vendredi	s André, apôtre.	14	7 33	4 5

DÉCEMBRE.

P. L. le 1 à 11 h. 44' mat. N. L. le 17, à 0 h. 53' mat.
 P. Q. le 8 à 11 h. 6' soir. P. Q. le 24, à 5 h. 16' mat.
 P. L. le 31, à 0 h. 45' mat.

JOURS du mois	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER du Soleil. T. M.	COUCHE du Soleil. T. M.
1 same	s Tugdual, év.	☉	7 34	4 4
2 1 D.	<i>Avent.</i>	16	7 35	4 4
3 lundi	s François-Xavier.	17	7 36	4 3
4 mard	ste Barbe, v. m.	18	7 37	4 2
5 merc	s Sabas, abbé.	19	7 39	4 2
6 jeudi	s Théophile, év.	20	7 40	4 2
7 vend	s Ambroise, év.	21	7 41	4 2
8 same	CONCEPTION.	☾	7 43	4 1
9 2 D.	ste Léocadie, v. m.	23	7 43	4 1
10 lundi	s Melchiade, év.	24	7 44	4 1
11 mard	s Damase, pape.	25	7 45	4 1
12 merc	s Corentin, év.	26	7 46	4 1
13 jeudi	ste Lucie, v. m.	27	7 47	4 1
14 vend	s Nicaise, évêq.	28	7 48	4 1
15 same	s Mesmin, abbé.	29	7 49	4 1
16 3 D.	ste Adélaïde, imp.	30	7 50	4 2
17 lundi	ste Olympiade, v.	☉	7 50	4 2
18 mard	s Gatien, év.	2	7 51	4 2
19 merc	<i>Quatre-Temps.</i>	3	7 52	4 2
20 jeudi	s Philogone, év.	4	7 53	4 3
21 vend	s Thomas, apôt.	5	7 53	4 3
22 same	s Ischirion, m.	6	7 54	4 4
23 4 D.	ste Victoire.	7	7 54	4 4
24 lundi	s Delphin. <i>jeû.</i>	☾	7 55	4 5
25 mard	NOEL.	9	7 55	4 5
26 merc	S. ETIENNE, 1 ^{er} M.	10	7 56	4 6
27 jeudi	s Jean, ap. évan.	11	7 56	4 7
28 vend	ss Innocens.	12	7 56	4 8
29 same	ste Léonore, m.	13	7 56	4 8
30 Dim.	s Sabin, év. m.	14	7 56	4 9
31 lundi	s Sylvestre, pape.	☉	7 56	4 10

TABLEAU OFFICIEL

DES FOIRES

DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC.

Saint-Brieuc. — Le mercredi des Cendres, le mercredi d'avant la mi-carême, le 1.^{er} mercredi de Mai, le lendemain des courses, le 7 Septembre (dite *la Foire-Fontaine*), le 30 Septembre.

S.-Alban. — Le 1.^{er} lundi de Sept., 2 j.

Saint-Brandan. — Le lundi de la Quasimodo, le 3^e lundi de Juin, le dernier lundi d'Octobre.

Châtelaudren. — Le 1.^{er} lundi de Février, le 1.^{er} lundi de Juin, le dernier lundi de Juillet, le 3^e lundi d'Octobre, 8 jours.

Binic. — Le 2^e jeudi de Février, le 3^e jeudi d'Avril, Le dernier jeudi de Juin, le 3^e jeudi d'Octobre.

Le Faël. — Le dernier lundi de Novemb.

Lamballe. — Le 1.^{er} Mardi de carême, le jeudi d'après l'Ascension, le 25 Juin, le 24 Août, les 9 et 28 Octobre.

Lanfains. — Le 3^e lundi après le dimanche de Pâques, le 1^{er} samedi d'Octobre.

Lantic. — Le 16 Août

Lanvollon. — Le dernier vendredi de Janvier, le vendredi d'avant le carême, le vendredi d'après la mi-carême, le vendredi d'avant Pâques, le vendredi précédant le 24 Juin, le dernier vendredi d'Octobre, le vendredi d'avant la Nativité.

Moncontour. — Le 1^{er} lundi de Mai, le 2^e lundi de Juin, le 3^e lundi de Juillet, le 3^e lundi de Septembre, le 2^e lundi d'Octobre, les 1^{ers} lundis de Novembre et de Décembre.

Paimpol. — Le 1^{er} samedi de carême, le samedi de la Trinité.

Plaintel. — Les 1^{ers} lundis de carême et d'Octobre.

Plédran. — Le 3^e samedi de Septembre (à *Craffault*), le 15 Octobre (à *Saint-Maurice* près le bourg).

Pléhédel. — Le dernier jeudi d'Août (à *Saint-Fiacre*).

Plæuc. — Le 25 Avril, les 1^{er} et 3^e vendredis de Juin, le 10 Août, le 2 Novembre, le dernier vendredi de Novembre.

Plouha (à *Kermaria*). — Le 1^{er} mardi de Juin, le 1^{er} mardi d'Octobre.

Plourhan. — Le 14 Mai.

Pommeret (à *Carouet*). — Le 1^{er} vendredi d'Octobre.

Pommerit-le-Vicomte. — Le lundi après le 1^{er} dimanche d'Octobre, le lundi après le 3^e dimanche d'Août.

Saint-Quay. — Le 2^e lundi de Janvier, le 1^{er} lundi de Juin, le 4^e lundi de Septembre.

Quintin. — Le 3^e mardi de Mars, le 13 Juillet, les 1^{er} et dernier mardis d'Août, le 22 Septembre, le 11 Novembre.

Tréméven. — Le 15 Janvier, le 16 Avril, le 24 Juillet, le 15 Octobre.

Vieux-Bourg. — Le 9 Août.

Yffiniac. — Le 4^e lundi de Novembre.

Yvias. — Le 10 Mai, le 10 Août.



ARRONDISSEMENT DE DINAN.

Dinan. — Le 2^e jeudi de carême, (dite *de Liège*), 8 jours; le jeudi de la mi-carême, les 6^e et dernier jeudis de carême, le 3^e jeudi de Mai, le lundi d'après la Trinité, le 3^e jeudi de Juillet, le 4^{er} Septembre.

La Bouillie (au *Chemin-Creux*). — Tous les vendredis depuis le dernier vendredi de Novembre jusqu'au deuxième vendredi de Février inclusivement.

Bourseul. — Le 10 Août.

Broons. — Le 1^{er} mercredi de Juin, le 10 Août, le 1^{er} mercredi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint.

Caulnes. — Le 1^{er} Mai, le 10 Août.

Créhen. — Le 2 Novembre.

Dolo. — Le 29 Août.

Erran. — Le 22 Juillet.

Eréac. — Le 3^e jeudi de Septembre.

Guenroc. — Le dernier mercredi d'Avril, le 2^e mercredi de Juin, le dernier mercredi de Juillet, le 1^{er} mercredi de Décembre.

Saint-Helen. — Le 5 Juillet, le 10 Nov.

Saint-Jouan-de-l'Isle. — Le 26 Juin, le 28 Décembre.

Jugon. — Le 2^e mardi de Janvier, le 4^e mardi de Février, le 25 Avril, le 3^e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le dernier mardi de Septembre, le 3^e mardi d'Octobre, le dernier mardi de Décembre.

Matignon. — Les trois premiers mercredis de Mai, les deux premiers mercredis de

Juin, le 1^{er} Août, les 1^{er} et 30 Octobre, le 13 Novembre.

Mégrit. — Le lundi d'après la mi-Août.

Plancoët. — Les 4 Mai et 4 Août, le dernier samedi de Novembre.

Pléboulle (à *Montbran*). — Le 14 Septembre, 10 jours.

Plénée. — Le 9 Mai (à *Langouhédre*), le dernier lundi de Juin, le 9 Septembre, le 1^{er} Décembre (à *Langouhédre*).

Ploubalay. — Le 26 Janvier, le 21 Sept.

Plouer. — Le 7 Février, le 6 Mai, le 6 Août, le 1^{er} Décembre.

Plumaudan. — Le 14 Septembre, le 3 Novembre.

Trémereuc. — Le 11 Août.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP.

Guingamp. — Le samedi d'après le 1^{er} Janvier et les samedis suivants jusqu'au samedi d'avant le dimanche gras, le samedi d'après la mi-carême, le samedi des Rameaux, le 1^{er} samedi de Mai, le 23 Juin, le sa-

(24)

medi avant le 1^{er} dimanche de Juillet, le 4^e samedi de Juillet, le samedi d'après l'Assomption, les 2^{es} samedi de Septembre et d'Octobre, le 4.° samedi de Novembre, le 24 Décembre.

Bégard. — Le 1^{er} vendredi de Mars, le 1^{er} vendredi de Mai, le 1^{er} vendredi de Juillet, le 1^{er} vendredi de Septembre, le 1^{er} vendredi d'Octobre, le 1^{er} vendredi de Décembre.

Belle-Isle-en-Terre. — Les 2^{es} jeudis de Février, d'Avril et de Juin; le 1^{er} jeudi de Juillet; les 2^{es} jeudis d'Août, d'Octobre et de Décembre.

S.-Nicolas-du-Pelen (ci-devant *Bothoa*). — Le 2^e lundi de Mai, le 3^e lundi de Sept.

Bourbriac. — Le 3^e mardi de Janvier, le 1^{er} lundi de Juin, le 3^e mardi de Juillet, le 22 Septembre.

Calanhel. — Le 1^{er} jeudi de chaque mois.

Callac. — Le 3^e mercredi de Janvier et de Février, les 2^e et 4^e mercredis de Mai, le 1^{er} mercredi de Juin, les 1^{er} et 4^e mercredis de Juillet, le dernier mercredi d'Août, le 4^e mercredi de Septembre, le 3^e mercredi d'Octobre, le 1^{er} mercredi d'après la Toussaint, les 3^e et 4^e mercredis de Novembre, le mercredi d'avant et le mercredi d'après la Nativ.

(25)

Saint-Gilles-Pligeaux. — Le 3 Mai, le 6 Décembre.

Glomel. — Le 28 Mai, le 1^{er} Août.

Lanrivain. — Le 12 Juin, le 1^{er} lundi de Juillet et de Septembre, les 9 et 10 Octobre.

Locarn. — Le 1^{er} lundi de Mai.

Paule. — Le 25 Avril.

Pédervec. — Le 17 Juin, le 2 Août, le 22 Septembre.

Plésidy. — Le 28 Juin, le 2 Novembre.

Plévin. — Le 23 Juin.

Pestivien. — Le 1^{er} lundi de Mai et de Septembre.

Ploëzal. — Le 8 Avril, le 5 Juillet, le 3 Novembre.

Pontrieux. — Le 1^{er} lundi d'Avril, le lundi de la Pentecôte, le samedi qui précède le 3^e dimanche de Juillet, les 2^{es} lundis de Septembre et d'Octobre, le dernier lundi de Novembre.

Rostrenen. — Le 1^{er} mardi de Janvier, le mardi d'après le 15 Janvier, le 1^{er} mardi de Février, le mardi d'avant le carnaval, le 2^e mardi de carême, le mardi d'après la mi-carême, le mardi de la Passion, le mardi d'avant et le mardi d'après Pâques, le mardi d'après le 15 Mai, le mardi d'avant l'As-

(26)

cension, le mardi d'après la Pentecôte, les 2^e et 4^e mardis de Juin, les 1^{er}, 3^e et 4^e mardis de Juillet, le mardi d'après le 15 Août, le dernier mardi d'Août, le mardi d'après le 14 Septembre, le mardi d'après le 29 Septembre, le mardi d'après le 15 Octobre, le dernier mardi d'Octobre, le mardi d'après la Toussaint, le 1^{er} mardi de Décembre, le mardi d'après la Nativité.

Runan. — Le 26 Mars, le 11 Juin, le dernier samedi de Juillet, le 1^{er} samedi d'Août, le 9 Septembre, le 18 Octobre, le 27 Décembre.

Senven-Lehart. — Le 24 Août.



ARRONDISSEMENT DE LANNION.

Lannion. — Le jeudi d'avant le dimanche gras, le jeudi de la mi-carême, le jeudi d'avant Pâques, le 5^e jeudi d'après Pâques, le 4^e jeudi de Juin, le 1^{er} Août; le 29 Septembre, 3 j.; le 31 Octobre, le 24 Décembre.

Langoat. — Les lundi, mardi et mercredi des Rogations.

(27)

Lézardrieux. — Le 3^e jeudi de Mars, le 4^e jeudi de Juin, le dernier jeudi de Septembre, le 2^e jeudi de Novembre.

Loguivy-Plougras. — Le dernier samedi du mois d'Août.

Saint-Michel-en-Grève. — Le 14 Septembre, les 17 et 18 Novembre.

Perros-Guirec. — Les 11 Janvier et Juillet.

Pleubian. — Le 29 Avril.

Plestin. — Le 1^{er} mercredi de Juillet, le 3^e mercredi de Mai, le 2^e mercredi de Novembre, le 28 Décembre.

Pleumeur-Gaultier. — Le mardi d'avant le Carnaval, le jeudi d'avant la Nativité.

Ploumilliau (à Keraudy). — Le 2^e lundi de Juillet, le 1^{er} lundi de Septembre.

Plounérin. — Le 7 Septembre.

Plouzelambre. — Le 1^{er} lundi d'Août.

Plufur. — Le 23 Juillet.

Pluzunet. — Le 2^e mardi de Mai, le dernier mardi de Juillet, le 10 Octobre.

La Roche-Derrien. — Le 5^e vendredi de carême, le dernier vendredi de Mai; le 24 Août.

Tonquédec. — Le samedi qui suit le 29 Juillet.

Trédarzec. — Le samedi avant le 3^e dimanche de Septembre.

Tréguier. — Le mercredi d'avant la mi-Janvier, le 3^e mercredi de Janvier, le 1^{er} mercredi de Février, le mercredi d'avant la mi-carême, le mercredi d'avant Pâques, le samedi de la Fête-Dieu, le mercredi qui précède le 29 Septembre, le mercredi d'avant la Toussaint, le mercredi d'après la Toussaint, le mercredi d'avant la Nativité.

Viéux-Marché (commune de *Plouaret*). — le 3^e mercredi de Janvier, le 3^e mercredi de Février, le 3^e mercredi de Mars, le 4^e mercredi d'Avril et de Mai; les 3^{es} mercredis de Juin, de Juillet (à *Plouaret*), d'Août et de Septembre; le 6 Octobre; les 3^{es} mercredis de Novembre et de Décembre.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC.

Loudéac. — Le premier samedi de chaque mois.

Saint-Caradec. — Les derniers mardis de Mars, d'Avril, de Mai et de Juin.

La Chèze. — Le lendemain de la Quasi-

modo, le 3^e jeudi de Juillet, le 1^{er} Octobre, les derniers jeudis d'Octobre et de Novemb.

Collinée. — Les 2 Mai et 30 Juillet.

Corlay. — Le 3^e jeudi de Janvier, le 1^{er} jeudi de Février, le jeudi de la Passion, le 2^e jeudi d'après Pâques, le lendemain de l'Ascension, les 1^{ers} jeudis de Juin et de Juillet, le 22 Juillet, le 3^e jeudi de Septembre, le jeudi d'après le 29 Septembre, le 3^e jeudi d'Octobre, le 1^{er} jeudi de l'Avent.

Goarec. — Le 2^e samedi de chaque mois, le 15 Mai et le 22 Septembre.

Langast. — Les 1^{er} et 4^e mardis de Mai, le 4^e mardi de Juin.

Langourla. — Le 2^e lundi de Janvier, le 19 Mars, le 1^{er} mardi après la Pentecôte.

Laurenan. — Le 15 Avril, le 1^{er} lundi d'Août.

Saint-Martin-des-Prés. — Le 30 Juin, le 29 Septembre.

Mellionnec. — Le 20 Janvier, le 26 Juin et le 27 Juillet.

Merdignac. — Le 1^{er} mercredi de Mars, le 2^e mercredi de Mai, le dernier lundi de Juin, le 4^e mercredi de Juillet, le 2 Novembre, le mercredi d'avant la Nativité.

(30)

Mur. — Le 3^e vendredi d'Avril, le samedi après la mi-carême, le 23 Juin, le lundi après le 6 Juillet, le 3^e vendredi d'Octobre.

Plémet. — Les 1^{ers} lundis de Janvier, de Mars, de Mai et de Juillet ; le 30 et le 31 Août, le 4^e lundi de Novembre.

La Prenessaye (à Malabry). — Le 12 Mai.

Saint-Guen. — Le 1^{er} lundi qui suit le 12 Juillet, le 2^e lundi qui suit le dernier dimanche d'Août.

Uzel. — Le 3^e vendredi de chaque mois.

NOTA. Les foires qui se rencontrent un jour de Dimanche ou de Fête chommée sont remises au lendemain.



(31)

MARCHÉS

DU DÉPARTEMENT.

LUNDI. A Châtelaudren, Moncontour, Pontrieux, S.-Nicolas-du-Pelen, Ploubalay.

MARDI. A Bourbriac, Jugon, Langast, Paimpol, Pluzunet, Quintin, Rostrenen.

MERCREDI. A Saint-Brieuc, Uzel, Tréguier, Vieux-Marché, Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Merdrignac, Plestin.

JEUDI. A Dinan, Lamballe, Binic, Plœuc, Lézardrieux, Lannion, Belle-Isle-en-Terre, Corlay.

VENDREDI. A Bégard, Colinée, Lanvollon, La Roche-Derrien, S.-Jouan-de-l'Isle, Mûr.

SAMEDI. A Saint-Brieuc, Guingamp, Goarec, Loudéac, Plancoët, Pleubian, Pontrieux, Plénée, Plouha, Tonquédec.

NOTICE
SUR
QUELQUES VILLES DU DÉPARTEMENT :

NOTICE

sur

QUELQUES VILLES DU DÉPARTEMENT :

PAR M. HABASQUE.

NOTICE

SUR

QUELQUES VILLES

DU DÉPARTEMENT.

JUGON.

PETITE ville de l'arrondissement de Dinan, ainsi nommée, dit-on, par corruption du mot latin *jugum*, joug.

Jugon est encaissé entre des montagnes que traverse la grand'route de Caen à Brest (1), et les abords en sont des deux côtés fort difficiles.

(1) C'est l'une des cinq routes royales de 3^e classe qui traversent le département. Elle porte le n° 196, et sa longueur dans les Côtes-du-Nord est de 46,947 mètres. Une autre route mène de Jugon à La Chèze par Collinée; c'est la route n° 5, qui forme l'embranchement des routes royales, n°s 13 et 196, et route départementale n° 7.

Cette ville, dont la population est de 519 âmes (1), est le chef-lieu d'un canton (2), qui renferme huit communes. Elle consiste en deux ou trois petites rues et dans une place, au milieu de laquelle est une halle.

Jugon a une tannerie, des moulins et quelques jolies maisons. Il est dans un vallon; d'un côté, sont des prairies, et de l'autre, deux grands et beaux étangs, dont il sera bientôt parlé.

Le cimetière est hors ville, et l'église n'est autre que l'ancien prieuré (3). On y a érigé un monument à la mémoire de M. François-Hyacinthe *Sevoy*, eudiste, né en cette ville en 1707, mort à Rennes le 11 Juin 1765. On a de lui un ouvrage en 4 volumes in-12,

(1) Celle du reste de la commune y comprise, selon Ogée, Jugon aurait eu, au temps où il écrivait, 750 communicants, mais nous avons quelque peine à le croire.

(2) Ce canton n'a pas encore été cadastré.

(3) Ce prieuré de Notre-Dame de Jugon a dû être fondé de 1004 à 1009 par Olivier de Dinan, et ce seigneur aurait en même temps concédé le terrain qui était à côté de ce prieuré, à l'effet d'y bâtir des maisons qui ont formé depuis la ville de Jugon.

intitulé *Devoirs Ecclésiastiques*; le style en est, à ce qu'on assure, concis, nerveux, plein de chaleur.

Cette ville qu'on ne trouve pas même sur toutes les cartes, a eu pourtant jadis une telle importance comme point militaire, que l'on disait par forme de proverbe : *Qui a Bretagne sans Jugon, a chape sans chaperon*, aussi a-t-elle été bien souvent prise et reprise dans le moyen âge. Que l'on ne croie pas toutefois qu'il soit facile de redire tout ce qui s'y est passé; le voile de l'oubli recouvre la plupart des faits mémorables de ces temps reculés. Nous allons seulement essayer de reproduire ce qui en est venu jusqu'à nous.

Jugon a, comme nous l'avons dit, deux étangs (1), que sépare une montagne au-

(1) Le grand étang est alimenté par la rivière de Beaulieu, qui sort de l'étang de ce nom, en la commune de Languédias, prend à Mégrit le nom de rivière de Pont-Renault, et celui de rivière de Rochenel à partir de l'étang de ce nom.

Cette dernière rivière se jette entre Trédrez et Mégrit, dans la rivière de Rosette, qui descend des hauteurs de Broons pour aller, réunies, se perdre

jourd'hui plantée en châtaigniers du côté qui regarde le petit étang (1).

P'une et l'autre, dans le grand étang de Jugon, où quatre autres gros ruisseaux dégorgent également.

Quand l'hiver est rude, on voit sur cet étang d'innombrables canards, sarcelles, courlieux, oiseaux de mer de toutes espèces, et jusqu'à des barnaches et des cygnes.

Le grand étang de Jugon appartient à M. de Clos-madeuc ; mais la pêche est la propriété de MM. Gautier et Orioux, et les moulins sont au comte de Boishue. L'étang est poissonneux ; on y prend des brochets à la Saint-Michel, et des anguilles à Noël. On y a pêché, il y a 45 ans, un brochet de 27 livres, et il y a 44 ans, un brochet de 22. Cinq barriques d'anguilles y ont été prises dans une nuit, et plusieurs de ces anguilles étaient du poids de huit livres. On les pêche ordinairement par un vent de sud, et après deux ou trois jours de pluie.

Les anguilles de Jugon sont fort estimées et méritent leur réputation. Elles se vendent dans le pays, ou bien on les sale et on les envoie vendre ailleurs.

On prend encore dans le grand étang des carpes, des perches, des brèmes, des lamproies, des rougets ; mais les carpes n'y sont pas très-belles, parce que les brochets les détruisent.

(1) Ce petit étang est alimenté par les eaux de l'Arguenon. Il est, dit-on, de 26 pieds moins élevé que le grand étang, ce dont on ne peut juger à l'œil, à cause de la montagne qui les sépare.

Le sommet de cette montagne est élevé d'environ 200 pieds au-dessus des étangs. Sa longueur est de 130 pas sur 57 de largeur. C'est là qu'exista, selon M. Poignand, un fort bâti par les Romains, et qui aurait été détruit par les troupes qui ruinèrent Corseul.

Non contentes de leur victoire, ces troupes auraient fait passer l'armée romaine sous le joug, et sur l'emplacement du fort, on aurait fiché en terre deux piques, en travers desquelles on en aurait placé une troisième. C'est ce qu'on peut lire au tome deux de Tristan le Voyageur, page 226, et ce serait de cet événement que Jugon aurait plus tard tiré son nom (1).

Quoi qu'il en soit de cette opinion, toujours est-il qu'un château fut construit sur cette montagne en 1109. Quelques auteurs prétendent même que l'édification de cette

(1) Gurdestin prétend lui que c'est le fort qui s'appelait Jugon ; et qu'il avait emprunté ce nom de l'étang voisin qui le portait :

» *Castrum quod vulgari linguâ appellatur Jugum, ex nomine aquæ quæ fluit ab eodem castro, quæ Jugum similiter appellatur.* »

forteresse aurait remonté à l'année 1004, et que dès ce temps elle aurait appartenu à la maison de Penthièvre, de laquelle elle serait passée dans celle de Dinan (1).

Si l'on en croit quelques personnes, il y aurait eu à Jugon, non pas un seul château, mais bien deux. Je ne saurais dire si le fait est exact, mais il est constant que la montagne dont on vient de parler n'est séparée que par une tranchée large d'une vingtaine de pas d'un plateau voisin appelé aujourd'hui le grand verger, et à une époque plus reculée, *la Butte de Saint-Michel*, parce qu'il s'y trouvait, il y a une vingtaine d'années, une chapelle consacrée à ce saint. Là étaient nécessairement, sinon un second château, au moins des fortifications avancées, et c'est ce que je serais plus porté à croire (2).

(1) Les propriétaires du château ont plus d'une fois changé; et en 1317, Jean III, duc de Bretagne, dans ses partages avec son frère, se réserva la propriété du château de Jugon, avec 300 livres de rente, pour l'entretien de la place.

(2) A la queue du petit étang, au village du Marchix, sont encore des restes de fortifications avan-

A l'égard des faits dont ce château a été le théâtre, Froissard rapporte qu'en 1342, Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, s'empara par surprise de Jugon, l'une des portes lui ayant été livrée par un bourgeois (1) de cette ville, qui fournissait des vivres à la garnison que la comtesse de Montfort entretenait dans la place.

La trahison ayant été découverte et le traître étant connu, Girard de Rochefort, gouverneur de la forteresse (2), le fit pendre à l'un des créneaux de la grosse tour,

cées de Jugon, ou plus probablement un camp romain; nous en parlons dans le troisième et dernier volume des *Notions*, et nous engageons les savants à aller visiter ce point, dont je ne crois pas que personne ait encore parlé, et qui pourtant est digne d'attention.

(1) Beaumanoir s'étant emparé de cet homme, il promit de livrer la place, pourvu qu'on lui laissât la vie et les biens. Non-seulement Charles y consentit, mais il lui promit 500 livres de rente, à titre d'héritage. Il est fâcheux que l'histoire n'ait pas conservé son nom pour le flétrir.

(2) Ce château a eu entre autres gouverneurs, noble homme Arthur de Moutauban, en 1369; Guy de Laval, en 1383, et Alain Le Maistre, en 1385.

après quoi n'ayant plus de vivres, il rendit le château. Jusque-là tout était dans l'ordre ; mais un fait digne de remarque, c'est que Girard de Rochefort embrassa lui-même le parti de Charles de Blois, et à ce moyen conserva le gouvernement de la forteresse que le prince pourvut de vivres, et où il mit une nouvelle garnison (1).

En 1420, cette place était en la possession des Penthievre ; mais elle leur fut enle-

(1) De Blois conserva Jugon jusqu'en 1364, époque où le château fut repris par le comte de Montfort. Neuf ans plus tard, en 1373, Duguesclin s'en rendit maître avec les Français qu'il commandait. Le château se rendit, parce qu'on n'avait pas eu soin d'y mettre une garnison suffisante pour le défendre.

Cette forteresse fut une de celles que Clisson fut contraint de remettre au duc qui l'avait fait traitreusement prisonnier. Elle lui fut rendue le 20 Juillet 1388, *avec les meubles qu'elle renfermait*, en vertu de lettres patentes du roi Charles vi. Guillaume Le Vayer en était capitaine en Septembre 1388, et il répondit à Guillaume de Pargais, qui le sommait au nom du duc de lui en remettre les clefs, qu'il ne rendrait le château que sur l'ordre du commissaire de France, et qu'il ne devait aucun serment au duc. (Archives du château neuf de Nantes.)

vée par les barons, qui avaient pris les armes pour délivrer d'entre leurs mains Jean v, qu'ils avaient fait tomber dans un piège et qu'ils détenaient prisonnier.

Il paraîtrait que le château fut peu après démoli par ordre du duc ; mais il ne le fut pas sans doute complètement, car il est certain que les deux partis s'y logèrent successivement sous la ligue ; ce que prouvent les registres secrets du parlement, où on lit, sous la date du 17 Mars 1616, que la cour enjoignait aux officiers de la juridiction de Jugon (1) de faire promptement procéder à la démolition de ce qu'ils jugeraient pouvoir préjudicier au service du roi, *en ce qu'il reste de la geôle dans les ruines de Jugon, et enclos qui sert de prison de la juridiction situé ès dites ruines, en sorte que personne ne s'y puisse loger.*

On voit encore aujourd'hui les ruines de ce cachot et quelques pans de murailles, presque à fleur de terre. C'est tout ce qui reste de ce qui fut le château de Jugon, si

(1) Avant la révolution, Jugon avait une haute juridiction appartenant au duc de Penthievre.

l'on en excepte toutefois les vestiges d'une petite tour devant la maison dite de Bertrand.

Le parlement fut sage en ordonnant cette démolition ; et ce qui le prouve , c'est que , sans cette précaution , les chouans auraient pu s'y fortifier momentanément dans nos troubles civils , ainsi que le démontrera la lettre que le représentant Bouret écrivit de Lamballe au comité de salut public , le 17 Décembre 1794.

« Hier , dit-il , l'arbre de la liberté a été coupé à Jugon , les maisons y ont été pillées , les armes de toutes espèces enlevées , les papiers de la commune ont été brûlés , et quatre tonneaux d'habits destinés pour la 17.^e demi-brigade ont été livrés au pillage. »

Quelques tentatives d'insurrection ont encore eu lieu dans ces parages ; heureusement ils furent réprimés à temps. En effet , les paysans s'y attroupèrent dans les premiers jours du mois de Janvier 1791 , et se portèrent au nombre de 500 hommes à l'abbaye de Beaulieu (1) , en Mégrit , où ils

(1) L'abbaye de Beaulieu *de Bello loco* , en l'évê-

brisèrent les scellés apposés par les commissaires de Broons.

Quelques jours après , ils se réunirent de nouveau au son du tocsin , pour aller brûler le château d'Yvignac , qui est dans une commune peu éloignée de l'abbaye ; mais cette fois , on envoya pour les disperser une quarantaine de dragons du régiment de Conti. Les paysans firent feu sur les dra-

ché de Saint-Malo , fut fondée par Rolland et Olivier de Dinan , en 1170. Elle est à une lieue et demie de Jugon , en la commune de Mégrit. En 1755 , M. de Pontual en était le 26.^e abbé , et cette abbaye lui rapportait 2500 livres de revenu annuel. Il s'y trouvait à l'époque de la révolution trois chanoines réguliers , et dom Pargault en a été le dernier prieur. Dans l'église étaient quelques tombeaux sur lesquels étaient des figures sculptées en relief , qui ont été mutilés ou brisés pendant nos discordes civiles. On croit que l'un de ces tombeaux était celui du fondateur.

Cette abbaye , qui d'abord porta le nom de *Notre-Dame du Pont-Pilard* , fut primitivement fondée pour huit religieux de l'ordre de S. Augustin.

La réforme de Sainte-Généviève y fut introduite le 21 Août 1659 par son abbé Claude Le Clerc du Tremblai. Enfin , en 1791 , on saisit les bestiaux du couvent ; ils furent vendus à l'encan à Dinan , et les moines furent dispersés.

gous, qui ripostèrent, leur tuèrent deux hommes et en prirent six ou sept qu'ils emmenèrent prisonniers au château d'Yvignac. Bientôt l'attroupement s'accrut encore, et 6 ou 700 hommes essayèrent de forcer le château et de délivrer les prisonniers. Ils ne réussirent, les infortunés, qu'à se faire tuer six ou sept hommes, après quoi ils se débandèrent et quittèrent l'espèce de siège qu'ils avaient entrepris (1).

A la suite des 100 jours, Jugon ainsi que Langouèdre qui l'avoisine, furent militairement occupés par 500 Russes; et nous y avons vu, en 1832, à l'auberge de l'écu, un triste et honteux monument de leur séjour dans ce pays. C'est un ordre du jour écrit en quatre langues, relatif aux postes aux chevaux. On y pouvait voir la preuve que *les alliés* agissaient comme en pays ennemi, et qu'ils ne s'internaient qu'à regret dans notre Bretagne. Ils avaient raison de craindre; et s'ils étaient allés jusqu'à Brest, personne n'eût pu répondre de

(1) Le château d'Yvignac était naguère la résidence des seigneurs d'Epinay, et ce château était entouré de douves assez bien conservées.

ce qui serait arrivé : nous ne pouvons avoir oublié les guérillas espagnoles.

Le séjour de Jugon doit être triste. Le plus grand des étangs domine la ville; et si la digue, qui en contient les eaux, venait à être emportée, ce qu'à Dieu ne plaise! Jugon serait incontinent submergé, comme le fut Châtelaudren en 1773, et personne n'y échapperait à la mort.

Une voie romaine traversait jadis cet étang et passait sur un pont de briques, dont les piles existent encore, si l'on en croit les gens du pays (1).

Cette voie, c'était le chemin de Létra (2).

(1) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'encore aujourd'hui on trouve une quantité considérable de briques à crochet, non loin d'une maisonnette qui existe sur le bord de l'étang. Nous avons déposé quelques-unes de ces briques au Musée de Saint-Brieuc. Les eaux étant extrêmement basses en 1835, il est fâcheux que l'on n'ait pas vérifié l'existence ou la non existence des piles du pont romain.

(2) Cette voie romaine était un de ces nombreux chemins qui aboutissaient à *Corsubium* (Corseul), telle est la croyance générale; mais ce qui est d'un grand poids, et ce qui ne s'accorde guère avec l'opi-

C'est encore le nom que lui donnent les cultivateurs jugonnais. On en retrouve la trace après avoir passé l'étang, dans un clos appartenant à M^{me} Courvoisier, et qui, si ma mémoire n'est pas ingrate, s'appelle le champ Basset.

• Tout en ce pays, ainsi que tout le reste

nion de messieurs les savants, gens assurément fort respectables, c'est ce que m'écrivit, le 27 Juillet 1835, le chevalier Dubreil-de-Pontbriant, homme d'esprit, homme grave, qui a été 12 ou 15 ans maire de Corseul, et qui s'est constamment occupé de recherches sur ce qui rattache à cette antique cité.

Voici le passage de sa lettre qui a rapport à ce point :

« Il a été tant disserté, dit-il, sur les voies romaines de Corseul, que je n'ose rien vous dire à cet égard. La vraie direction du chemin de Létra est à mon avis toute conjecturale. On le trouve en quelques endroits; ensuite il se perd absolument pendant des espaces ou distances de plus d'une lieue, de sorte que sa vraie direction est bien difficile à établir. C'est au point qu'en dépit de tout ce qui a été écrit sur cette matière, je suis encore à ignorer par où ce chemin aboutissait à Corseul. A-t-il été détruit par les barbares et les Normands? Je serais presque tenté de le croire, tant il en reste peu de vestiges. »

des Côtes-du-Nord, rappelle la présence des Romains; mais nous ne parlerons pour l'instant que du monument de Saint-Méloir-des-Bois, comme peu distant de Jugon.

Ce monument se compose de quatre piliers de granit, sur l'un desquels on lit : *Avonio Victorino*; mais nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce point; dom Morice, Déric, Manet et beaucoup d'autres en ayant déjà parlé. Les uns disent que c'était un monument élevé à l'honneur de l'un des Victorius, usurpateur de l'empire des Gaules, en 264; les autres prétendent que c'était des pierres bornales ou des pierres milliaires.

MONCONTOUR.

CETTE ville, dit Ogée, est par les 4° 52' 23" de longitude, et par les 48° 22" de latitude. C'est le chef-lieu d'une justice de paix qui comprend onze communes, et elle est à trois myriamètres sept kilomètres de Saint-Brieuc.

Quand de cette ville on se rend à Moncontour, on traverse le petit bourg de Trégueux, le bourg de Quessoy, où l'on voit une vieille église et le joli château de la

Fontaine Saint-Per; il faut toujours monter, descendre, et la route est triste et ennuyeuse. On remarque toutefois, de temps à autre, de belles échappées de vue. On laisse quelques bosquets à droite et à gauche; on découvre les bois de Plédran; on aperçoit le joli village de la Ville-Tanet; on passe par celui de l'Hôpital, jadis le siège d'une commanderie de l'ordre de Malte; la vue s'arrête sur le château de la Houssaye et sur celui de Bogard, charmante propriété; enfin on longe *les Granges*, d'où l'on commence à entrevoir le clocher de Notre-Dame-et-Saint-Mathurin.

C'est en ce lieu qu'au moment de l'arrivée et à l'instant du départ, les pèlerins qui viennent de la Basse-Bretagne par Saint-Brieuc, font leurs premières et leurs dernières genuflexions.

On descend ensuite pendant quelque temps, et Moncontour apparaît au voyageur, entouré de prairies, de vallons, de tours en ruines et de maisons singulièrement groupées, du milieu desquelles s'élève un clocher de forme peu commune, recouvert en plomb et entouré de quatre clochetons. Enfin on traverse le pont sous lequel coule

le ruisseau d'Arondel, qui sépare Hénou de Moncontour.

Ce ruisseau tire son nom du faubourg (1) qui l'avoisine et qui n'est pas le moins connu de la garnison. En effet, Moncontour a jadis été renommé sous certain rapport; ce qu'établit la pièce suivante qui a été prise sur l'original aux archives de Penthievre, 17^e b. 69^e liasse, et que nous empruntons aux *preuves manuscrites de M. Cornillet*. C'est un aveu du 7 Octobre 1538, Gouicquet et Jac Dec^{ne}, passes, rendu par haute et puissante damoiselle Catherine de Rohan, dame de la Ribaudière, à haut et puissant seigneur Jehan, comte de Penthievre, baron de Laigle; on y lit :

« Plus que ladite dam^{elle} a droict et lui appartient à avoyr et lever de checune fille de joie nouvellement venue audit lieu de Moncontour et auxdites appartenances, cinq soulz et ung pot de vin et ung chapeau de

(1) Les autres faubourgs de Moncontour sont : *l'Etang-Martin* et *la Vallée*, dont la moitié est en Hénou.

On donna encore jadis la qualification de faubourgs, au *Bourneuf*, à *Saint-Michel* et à *Saint-Jean*.

violettes, fors les filles de *maîtresses* qui ne doibvent que *my debvoir*, et mesmes qu'elle a droict et lui appartient de hoster par checun an une fille des offices de la cour ecclésiastique de l'official de l'archidiacre de Penthefrefre, exercée en la chapelle de Saint-Jehan et Hôtel-Dieu dudit Moncontour, lui bailler son *permisimus*, sans que les officiers de l'archidiacre puissent plus accuser ne reprendre pour le cas dont elle était lors accusée. »

Moncontour est sur le penchant d'une colline qu'entourent de trois côtés de profondes vallées, qui jadis lui servaient de douves, et qui sont aujourd'hui boisées et cultivées.

Cette ville est petite (1). La commune a

(1) Les environs de Moncontour sont fort agréables. On y remarque les ruines du Vaclerc, jadis propriété du comte de Rieux, tuteur de la duchesse Anne. Ce château était une *maison forte*, et l'on y voit encore des restes de douves, de créneaux, de meurtrières et un superbe escalier. C'est aujourd'hui une ferme appartenant à M. Glais, de Quintin. Il y a dans la cour du Vaclerc une belle fontaine; on y a démolli depuis peu une prison, et dans l'ancienne cha-

1704 habitants, 373 maisons, et un revenu imposable de 24,824 fr. (1).

Le budget de Moncontour en 1834 était de 5872 fr., dont 4950 provenaient de l'octroi.

Cette ville a les places du Martray, de la Carrière, et celle dite simplement la Place, qui est la principale et qu'entourent de jolies maisons.

Ses rues se nomment : rues de Saint-Michel, de Saint-Jean, de l'Abbaye, rue des Dames et Grand'Rue qui se divise en rue du Bourgneuf, rue de la Pompe et rue de Notre-Dame. Elles sont mal pavées et auraient besoin d'être mieux entretenues.

pelle sont des poutres peintes, sur lesquelles il y a des animaux grossièrement sculptés.

Les chouans ont fréquemment visité ce château pendant la révolution; et un de leurs chefs (M. Bras-de-Forges-Boishardy) avait son habitation non loin de là, en Bréhand; mais nous en avons parlé autre part.

(1) Le canton embrasse onze communes. Il a en terres labourables 12231 hect. 78. 74; en prés, 1543. 68. 31; en bois, 337. 21. 12; en vergers, 75. 49. 81; en landes, 2912. 12. 97. On y compte 3215 maisons, 79 moulins; et son revenu imposable est, d'après la matrice cadastrale, de 520,321 fr. 44 c.

La ville a la fontaine de la Carrière, celle de Saint-Léonard, une pompe qui rend l'eau par deux gueules de lion en cuivre, au-dessous desquelles est une auge toujours pleine, où l'on abreuve les chevaux, tandis que les deux jets des robinets servent aux besoins du public. Cette eau est et limpide et bonne, ainsi que l'eau de la fontaine de Lamarqué qui se trouve à l'entrée de la ville (1).

Plusieurs autres sources d'eau vive sont à peu de distance de Moncontour, qui ne manque pas non plus de l'eau nécessaire pour laver le linge.

La ville a une halle à la viande, et tout à côté, une halle à la farine. Elle a aussi une halle aux toiles, un bureau de bienfaisance qui jouit de 529 fr. de rente, un hôpital dont les bâtiments, les jardins et la serre ne dépareraient pas une ville de plus d'importance.

(1) A Bonite, à trois-quarts de lieu de Moncontour, en Plémy, existe une fontaine d'eau minérale, à laquelle il ne manque peut-être pour être en vogue que d'avoir des prôneurs. Il en est de même de celle qu'on trouve sur le chemin de Trédaniel, à un demi-quart de lieue de la ville.

Cet hôpital est tenu par des dames de S.-Thomas-de-Villeneuve. On y donne des retraites d'hommes et de femmes. En 1834, son revenu était de 2121 fr. 84 c. ; sa population habituelle en malades civils est de six personnes et demie, non compris trois incurables et un orphelin.

Depuis environ seize ans, Moncontour a des pompes à incendie et une subdivision de pompiers. Cette ville a aussi une école de frères, une école de filles dirigée par les dames de la Providence, et une école tenue par un laïque. On compte dans ces écoles 204 garçons et 144 filles.

Moncontour a des tanneries, surtout pour les peaux de cheval ; mais ce commerce a beaucoup perdu depuis qu'on n'expédie plus de pacotilles de souliers pour Lorient, d'où les navires de la compagnie les transportaient dans l'Inde.

Cette ville a une fabrique de fil retors ; et depuis quelques années, la maison Joly en a établi une d'ornements d'église.

Moncontour, l'une des quatre villes comprises dans l'étendue de la manufacture des *toiles dites de Quintin ou de Bretagne*, a bien moins d'importance qu'à l'époque où

florissait la compagnie des Indes (1). Cette ville avait alors du mouvement et de la vie, et l'on y voyait affluer des voyageurs qui, de Lamballe (2), Saint-Malo, Dinan, se dirigeaient sur Lorient, ville qui lui servait d'entrepôt.

(1) Ogée lui donnait 1800 communicants.

(2) Une belle route mène de Lamballe à Moncontour, qui en est à trois lieues de distance. Sur cette route on trouve le village de la Corne, très-fréquenté par les rouliers et les voyageurs; chemin faisant, on découvre Maroué, et l'on voit la jolie habitation de Mauny. Du moulin à vent de S.-Malo, on aperçoit même les stériles montagnes du Menez, aux approches desquelles la terre perd sa fertilité et ne produit plus que du seigle et de l'avoine. On descend une agréable colline, et l'on arrive dans un frais et riant vallon qui, entre deux rangs de peupliers, vous conduit jusqu'au pied du coteau, sur le penchant duquel est assis Moncontour.

Deux autres grandes routes passent par Moncontour; et, si l'on creusait des douves ou fossés à la route vicinale de Moncontour à Merdrignac, on rendrait facile la communication de cette partie des Côtes-du-Nord, avec laquelle on ne peut avoir aucun rapport pendant l'hiver.

On vivifierait ainsi les cantons voisins de Merdrignac, et l'on en verrait disparaître la misère, parce

Moncontour possédait aussi, avant la révolution, plusieurs maisons de commerce fort riches, qui expédiaient leurs toiles par balles de 500 aunes à Saint-Malo, d'où on les embarquait pour Cadix, qui leur offrait un débouché sûr et avantageux; mais aujourd'hui Moncontour fournit à peine annuellement 20 balles de toile, et cette ville ne fabrique plus guère que des canevas, des mouchoirs, des serviettes, du *coton dit de Moncontour* (1), et environ 300 pièces de Berlinge, qui, de même que 200 autres pièces qu'on tire de Lamballe, se vendent à raison de 100 fr. la pièce.

Tel est à peu près tout le commerce de Moncontour; aussi l'on n'y bâtit plus, et le prix des maisons y est tombé à tel point, qu'on a vu vendre 6000 fr. des bâtiments qui avaient coûté à construire 25 et 30,000. Moncontour a un marché tous les lundis

qu'alors ils pourraient tirer parti de leurs cidres et de leurs bois. Les cantons de Collinée, de Moncontour et de Plouguenast se verraient, par le même moyen ouvrir une communication avec le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.

(1) C'est une espèce de toile mêlée de coton.

et cinq grandes foires par an, non compris les foires des lundis de carême et la foire de la Pentecôte, qui se tient le troisième lundi de Juin (1).

Cette ville a encore par semaine trois marchés au fruit. Ces marchés en sont abondamment pourvus, et *la rainette piquée* du pays, jouit d'une réputation méritée (2).

Les marchés de Moncontour finissent habituellement à deux heures. On y fait un grand trafic de chapeaux de paille qu'on tresse dans les campagnes; on y vend du beurre qui se transporte à Saint-Brieuc, et l'on y trouve de la volaille et du gibier à fort bon marché. La perdrix s'y vend en effet 6, 7 et 8 sols, et le lièvre sans peau 8 sous.

Indépendamment du célèbre jurisconsulte Douaren (3), dont nous avons parlé ail-

(1) Il y a au haut de la ville un champ de foire vaste et commode.

(2) Il en a été beaucoup greffé depuis quelques années, et l'on vend beaucoup de ces pommes pour Quintin.

(3) On trouve beaucoup de *Douaren* dans un volume latin, déposé à la mairie et ayant pour titre :

leurs, cette ville a donné naissance à Joachim Faignet en 1703. Cet auteur, qui est mort en 1780, a publié l'*Ami des pauvres*, des *Mémoires sur les finances et la légitimité de l'usure, réduite à l'intérêt légal*.

Moncontour a eu autrefois trois paroisses, mais à une époque déjà bien reculée : *Notre-Dame*, *Saint-Mathurin* et *Saint-Michel*.

C'est à côté de Saint-Michel qu'est aujourd'hui le cimetière de Moncontour. Ce prieuré avait été érigé en paroisse en 1121.

Dès 1546, l'église actuelle de Notre-Dame se trouvait érigée sous ce titre; mais il a existé sous la même dénomination, une église gothique qui a été détruite en 1800, ainsi que celle de Saint-Michel. Elle était située sur l'emplacement des halles à la viande et à la farine, et sa tour a été démolie le 7 Brumaire an III.

C'est en 1673 que l'église actuelle, aujourd'hui cure de Moncontour, a pris le titre d'église de *Notre-Dame-et-S.-Mathurin*.

« Cestuy est le libyre et déal baptisal ou sac de l'église parochiale de Notre-Dame de Moncontour, depuis 1581 jusqu'à 1610.

Cette église est surmontée d'un clocher qui, bien que peu élevé en apparence, puisqu'il n'a que 70 marches, laisse apercevoir de son sommet, une circonférence dont le rayon est de huit ou dix lieues. Au nord-est se trouve Lamballe, Trédaniel à l'est; les Granges et la jolie vallée de la Grille sont au nord-ouest; et au sud-est, on voit sur le Menez le bosquet du château de la Cuve, et ces pics élevés qui attirent la pluie et les orages, et qui servent de baromètre aux Moncontourais, qui, lorsque les pics disparaissent dans les brouillards, savent d'avance d'une manière certaine qu'il pleuvra sans tarder. Cet indice ne les trompe jamais (1).

L'église Notre-Dame-et-Saint-Mathurin est jolie, et elle a de beaux vitreaux colorés sur l'un desquels on lit la date de 1537. Ces vitreaux, dont plusieurs ont souffert, représentent, entre autres sujets : *la vie de S. Jean-Baptiste et celle de Ste Barbe, la nais-*

(1) Moncontour n'a pas des pluies plus fréquentes que Lamballe et Saint-Brieuc; mais la neige y tombe plus abondamment et elle y est de plus longue durée.

sance du Sauveur, le massacre des Innocents, la fuite en Egypte, la circoncision la généalogie de la Vierge et la vie de S. Mathurin.

On y voit encore un cardinal dont les vêtements sont parsemés d'hermines; un ange présente un calice à un chevalier à genoux. A l'opposite est une dame, sur le corsage fond d'azur de laquelle sont deux levrettes avec un collier; enfin, derrière cette dame est un personnage tirant une grande épée.

Comme toutes les églises, Notre-Dame-et-Saint-Mathurin a été spoliée et profanée pendant la révolution. Ainsi outre 112 marcs d'argent et son coffre-fort, on lui a enlevé en 1791, trois garnitures de brancard, le chef de S. Mathurin (1), un bras d'argent

(1) Des reliques de Saint-Mathurin ont été cachées à Plessala pendant la révolution, et un procès-verbal en a constaté l'authenticité.

Quant au morceau de la vraie croix, M. de Caffarely, évêque de Saint-Brieuc, n'a pas voulu qu'on remit dans l'église de Moncontour le morceau de croix qu'on lui présentait après la révolution, parce qu'il n'a pas trouvé les preuves de son authenticité assez évidentes.

contenant des reliques de S. Nicolas , et un morceau de la vraie croix. Les cloches de Notre-Dame furent alors également enlevées : et , en l'an VII , cette église fut érigée en temple de la raison.

On ignore depuis quel temps S. Mathurin est honoré à Moncontour. On croit que ce doit être depuis le 8^e siècle , et que la fête de ce Saint remonte à cette époque ; mais on ne trouve rien de bien certain à cet égard avant le 14^e , et l'on suppose que la fête de Saint Mathurin a lieu à la Pentecôte , parce qu'on a pris le jour de la translation de ses reliques *au lieu du jour particulier au Saint*.

Cette fête dure quatre jours *pleins* et attire plus de 30,000 pèlerins , qui y viennent de tous les points de la Bretagne , mais surtout du Finistère et du Morbihan. Elle commence le samedi , et le soir il se fait une procession où affluent Vannetais , Cornouaillais , Trécorrois , Léonards (1).

(1) Cette procession du samedi soir n'a été instituée que depuis un petit nombre d'années ; mais l'origine de la procession du dimanche remonte à une haute antiquité. Nous avons vu la preuve écrite qu'elle

Le Saint est porté en cadence par deux hommes vêtus d'aubes. Il est entouré de cierges allumés , et la procession marche au son du tambour , contenue par une brigade de gendarmerie.

Les pèlerins font ensuite le tour de l'autel et celui de l'église. Les plus dévots le font à l'extérieur , à genoux nus , et l'on en voit ruisseler le sang. Ils vont ensuite baiser le buste de S. Mathurin , puis ils montent dans le clocher , donnent deux ou trois coups de cloche , font leur offrande , *s'arrentent* au Saint pour deux , cinq , dix ans , s'obligent à lui payer pendant ce temps une somme plus ou moins forte , et partent harassés de fatigue (1) , après avoir acheté des chapelets , des croix et des saints Mathurins , que

existait en 1580 , et il est fort probable que dès-lors elle était déjà depuis bien long-temps établie.

(1) Quelques-uns pourtant , avant de partir , boivent et dansent sur la Carrière pendant toute la soirée , et puis se mettent en route dans la nuit.

Malgré ces départs , il reste encore ce jour et les jours suivants tant de monde à Moncontour , qu'on y a vu jusqu'à soixante-dix personnes entassées dans la même chambre.

les hommes attachent à leur boutonnière et les femmes à leur tablier. Quelle foi!.... Puis que l'on s'étonne que dans l'ouest on ait su mourir pour sa religion, et qu'on ait pris des canons avec des marottes. (Pen baz.)

Le lendemain la procession recommence, mais déjà l'affluence est moins grande, de nombreux départs ont eu lieu. Les pèlerins qui ont fait des vœux y paraissent un cierge à la main; en 1834, ils étaient plus de cent.

Ce jour et les jours suivants, Moncontour est une ville de la Basse-Bretagne, et de la Basse-Bretagne au moyen-âge. Ce ne sont que boutiques de mouchoirs et de menus objets (1). Les uns partent et les autres arrivent; des mendiants se lamentent sur tous les tons; des pèlerins *arrivant de Compostelle*, ayant le bâton, la gourde, et tout couverts de *coquilles de S. Jacques*, chantent et vendent des complaintes; les clo-

(1) Il fut un temps où l'on y voyait des orfèvres, des opticiens, des modistes et des marchands de nouveautés. Nous avons dit quelque part pourquoi on ne voit plus dans les foires de magasins brillants.

ches sonnent; et, sur toute la place, les orgues se font entendre, parce que les portes de l'église restent constamment ouvertes.

Mais s'il est des gens qui prient, il en est d'autres qui se divertissent. Ceux-là viennent des châteaux et des villes voisines, en cabriolet, à cheval, en voiture.

Les Granges (1) sont le but de leur réunion; et, pour la plupart, ils s'y rendent directement. Ils n'y sont pas long-temps seuls; en effet, les offices et la procession finis, on voit arriver en ville frais et dispos trois sonneurs (ménestriers bretons), dont l'un a une bombarde (espèce de hautbois), le second une cornemuse et le troisième un tambourin (2).

(1) Joli château entouré de chênes séculaires, en face duquel est un plateau d'où l'on voit se développer un magnifique horizon. Le dernier propriétaire de ce château était le général marquis Geslin de Trémargat.

(2) Cette musique, qui doit paraître singulière à un étranger, est pourtant appropriée au lieu et à la circonstance, et on finit par trouver que c'est la seule convenable.

A l'instant où se font entendre ces sons vifs et joyeux qui caractérisent la Basse-Bretagne, on voit sortir de toutes les maisons de Moncontour, qui, ce jour-là, tiennent table ouverte pour leurs parents et leurs amis, des gens jeunes, pauvres, riches et vieux, de belles dames, de fraîches paysannes et de jolies grisettes, des fashionnables et des rustres, tous se joignent aux sonneurs que décorent des rubans pendants à leurs chapeaux et à leurs instruments; et, tous animés d'une gaieté bruyante, arrivent ensemble sur la vaste et belle esplanade du château, à une ou deux portées de fusil de la ville.

Les sonneurs se placent au milieu de l'esplanade, que tapisse un frais gazon et qu'entourent des ormes taillés en boule, et là, un œil fermé, les joues enluminées, battent la mesure d'un pied aviné. Toutes les classes, tous les âges se mêlent. Un cercle de 4, 5 et 600 personnes se forme, *la dérobée* y succède à *la courante*, et l'œil peut à peine suivre les nombreuses mutations des danseurs et des danseuses (1).

(1) La tradition porte que la duchesse Anne a pris

Quand le jour a fait place aux ténèbres et que la lune paraît à l'horizon, quelques voitures partent, des jeunes gens suivent en causant et en riant, les ménétriers harassés et divers groupes s'en retournent toujours dansant jusqu'aux tours de la ville, point où ils se séparent pour recommencer le lendemain (1). Dans un roman sur la Bretagne, on verrait, je n'en doute pas, avec plaisir, figurer une description de la Pentecôte à Moncontour, souvenir gracieux et vivant du passé.

Si l'on veut voir cette ville, c'est le moment; car, la fête passée, Moncontour re-

une fois part à ces danses et qu'elle y fut plus d'une fois *dérobée*, se soumettant à des lois que le plaisir et le temps avaient consacrées. Cet hommage au reste ne laisse pas que d'avoir en soi quelque chose de flatteur, car il est rendu par toutes les classes à la jeunesse, à la grâce, à la beauté; et celle-là s'en retourne des Granges chagrine et mécontente, qui n'a point été enlevée à son premier *partner*, quels que soient d'ailleurs son rang et sa naissance.

(1) Les Granges réunissent même plus de danseurs le lundi; le mardi, il y en a un peu moins, et il ne reste pas autant de cultivateurs; enfin le mercredi, il n'y en a plus du tout.

tombe dans sa torpeur habituelle, pour n'en sortir que l'année suivante et y retomber encore.

Cette ville tient une place dans l'histoire. Elle était l'un des quatre membres du duché de Penthièvre, pairie de France. Elle avait plusieurs juridictions, et entre autres, la haute juridiction de Moncontour, qui embrassait vingt-une communes, et dont le ressort s'étendait jusqu'aux portes de Saint-Brieuc.

Moncontour députait aux états, et cette ville avait pour armes *de gueule au lion d'argent, couronné et lampassé d'or, au chef d'argent chargé d'hermines*. On y a battu monnaie pendant que Montfort et de Blois se disputèrent le duché, et la monnaie de Moncontour était marquée d'un *M*.

Dans le moyen-âge, Moncontour a été une ville importante et bien fortifiée. Elle avait un château flanqué de quatre grosses tours, et ses murs étaient défendus par dix-sept tours et tourelles (1).

(1) Sur les débris des murs et des tours démantelées et ruinées, sont aujourd'hui des jardinets qui ne contribuent pas peu à l'agrément des Moncontourais.

Ce château, sous lequel était un souterrain dont l'entrée a été récemment bouchée, se rendit par capitulation au prince de Dombes en 1590, après avoir essuyé un assaut.

En Mars 1591, Saint-Laurent surprit la ville en l'absence du gouverneur, qui en était sorti pour faire une entreprise sur Concarneau. Cet événement est rapporté par Piré, qui raconte que le marquis de Coëtquen se porta au secours du château qui tenait encore, et dans lequel Latremblaye de retour avait trouvé moyen de se jeter.

Ne voulant pas attendre Coëtquen, Saint-Laurent laissa 500 hommes devant la forteresse, et se porta avec le reste de ses troupes à Loudéac, où il arriva avant le jour. Ses 300 cavaliers dispersés *sur les différentes avenues*, il fit attaquer cette ville par ses 1500 fantassins; mais cette infanterie fut si bien reçue par le baron de Molac, qu'il donna le temps à Coëtquen de faire monter à cheval sa cavalerie, qui contraignit celle de Saint-Laurent de battre en retraite, après plusieurs charges opiniâtres. Au lieu de poursuivre le lieutenant de Mercœur, Coëtquen vola au secours de Molac, et tomba à

l'improviste sur les derrières de l'infanterie de Saint-Laurent, qui le *malmenait*.

L'attaque fut impétueuse et les soldats de la ligue furent dispersés; mais le marquis de Coëtquen paya ce triomphe de la mort de son fils, le comte de Combour, tant il est vrai qu'aucune joie ne peut être parfaite.

Sans doute Moncontour a soutenu d'autres sièges; sans doute la voix des batailles a d'autrefois retenti sous ses murs; mais il n'entre pas dans nos vues d'en parler, et nous nous bornerons désormais à rapporter que le 8 Août 1614, les états de Bretagne demandèrent la démolition du château, et qu'elle fut effectuée sous Louis XIII en 1624, pour punir le duc de Vendôme, son frère naturel, des troubles qu'il avait excités en Bretagne.

ABBAYE DE LANTENAC.

Au diocèse de Saint-Brieuc, en la paroisse de La Chèze, municipalité de la Ferrière, arrondissement de Loudéac, existe l'abbaye de Notre-Dame de Lantenac, *beatæ mariæ de Lanteniaco*, de l'ordre de S. Benoît, aujourd'hui propriété de M. Chardel, médecin.

Cette abbaye a été fondée en 1144, par Eudon II, comte de Penthièvre, prince sage et vaillant. *Jean de la Grille*, qu'en 1140 on tira de Bégard pour en faire un évêque de Saint-Malo, fut l'un des témoins de cet acte, par lequel Eudon donna aux moines son domaine de *Donio* (1), sur lequel est aujourd'hui le monastère; ce que prouve un *vidimus* du titre original, présenté en 1350 à la Cour de Porhoët, et reconnu alors comme le reproduisant textuellement (2).

(1) Dans un aveu de 1746, qui nous est passé entre les mains, nous avons vu que les révérends pères religieux de l'abbaye de Lantenac, reconnaissent devoir sur la tenue de Donio, une paire de gants blancs, au premier de l'an, avec 60 francs d'amende, *en cas de défaut*.

(2) Ce titre, qui n'est pas long, est ainsi conçu :
« Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod ego Eudo comes dedi et concessi in elemosynam, pro amore Dei et honore sancte, et gloriosæ semperque virginis Mariæ et omnium sanctorum, in manu abbatis haberi pro animâ meâ et animabus patris et matris meæ, et antecessorum meorum, ad abbatiam faciendam, totam terram meam de *Donio*. Tam in plano quam in bosco, dedi etiam totam decimam meam de Lodeac.

In forestâ dedi monachis in abbatiâ manentibus,

Cette terre donnée par Eudon était toute en landes et en bois, non loin de la rivière de Lié qui coule au bas du coteau, au couchant de l'abbaye.

Peu à peu les moines y opérèrent des défrichements, et ils eurent bientôt la métairie de Saint-Pôtan, qui fut aliénée en 1565, pour subvenir aux besoins de l'état. Les cénobites plantèrent des vergers, créèrent des jardins; mais plus tard ils abandonnèrent le soin de les cultiver à des hommes à ga-

quantum necesse fuerit de viridi et sicco et de herbâ quantum libuerit, ad fœnum faciendum et ad animalia pascenda, pascuaque porcorum.

Dedi etiam et *prandium meum* de Lodeac, insuper molendinum et pratum meum de Tremusson, et villa longi Judicaëlis in Lempiguet et Lecluzo, et terram Gorchen et insulam in Treve, et in decimam de Meneac centum quarterios siliginis, et quartam partem *unius* et medietatem *unius* villæ in Kergu, dedi etiam postea sedem abbatiæ in Lantenac dimidium villæ. Istius donationis testis fuit ipse Deus; testes etiam sint Gaufridus Briocensis Episcopus, Joannes Macloviensis, Jostho et Alanus, fratres comitis, Alanus vicecomes de Monteforti, Judicaël de Malestreto, et Alanus capellanus et alii quamplures. »

ges

ges qu'ils firent venir de Saint-Brieuc, d'Hillion, d'Yffiniac, pays où, disaient-ils, on sait manier la pelle.

Outre des champs et des fermes, les religieux ne tardèrent pas à avoir des titres et des privilèges; ils obtinrent, par exemple, un droit de coutume en la ville de La Chèze, le jour de la foire de l'Ascension.

Chaque cabaretier y paya un *droit de bouteillage* à leurs officiers de justice, le jour et le lendemain de cette foire; et les révérends pères eurent la faculté de faire tenir leurs généraux plaids (1) dans la salle basse de l'auditoire du duc de Rohan, où tous leurs vassaux furent contraints de se rendre, à l'effet de nommer un *sergent-baillager* pour lever le rôle de l'abbaye.

Ces privilèges et beaucoup d'autres que je n'énumère pas, les moines en furent redevables à la munificence de divers seigneurs, dont quelques-uns sont enterrés dans l'é-

(1) L'abbé de Lantenac ayant pris dans un aveu la qualité de haut-justicier, cet aveu fut impuni, et il fut déclaré en 1673 que le monastère ne devait avoir que moyenne et basse justice.

glise de l'abbaye (1) : c'est Eléonore de Porhoët, fille d'Eudes III, épouse d'Alain V, vicomte de Rohan et mère d'Alain VI ; elle repose à côté du grand autel. Eléonore de Rohan, épouse de Louis de Rohan, sixième du nom, gît en la même église. Sur sa tombe on lit :

« En 1304, ce tombel fust cy déposé en l'abbaye des frères de Lantenac. »

En 1530, Eléonore de La Chèze, dame de La Chèze, fut inhumée dans le chœur de la même église. Elle est représentée sur son tombeau. Le couvent prospérait ; mais qui *a terre agrigne*, dit l'adage, et c'est ce qu'éprouvèrent les religieux de Lantenac.

Ils voulurent obliger le duc et la duchesse de Rohan-Chabot à leur donner annuellement une quantité de bois indéterminée, d'après ces termes de l'acte de fondation : « *in foresta dedi monachis in abbatiâ ma-*

(1) Cette église n'était à proprement parler qu'une chapelle de 102 pieds de long sur 18 de large et 22 de hauteur. A la vérité, Lantenac n'a jamais été riche, et en 1731, cette abbaye ne rapportait que 2000 liv. à M. de Barral, qui en était le dix-huitième abbé commandataire.

nentibus quantum necesse fuerit de viridi et sicco. »

Ce seigneur ayant jugé que leur prétention était exagérée, se refusa à leur demande, et l'on plaïda.

L'affaire allait mal pour le couvent, lorsque les moines, mieux inspirés, firent un appel à la générosité du prince. Vous êtes, lui dirent-ils, le successeur et le représentant des fondateurs de notre abbaye, et vous ne voudriez pas dépouiller une maison que vos ancêtres ont dotée. Ils avaient fait vibrer une corde sensible, la vanité, et M. de Rohan accorda à la prière et aux supplications, ce qu'il avait refusé à l'exigence. Il déclara donc le 16 Février 1648, par acte passé au greffe de la juridiction des eaux-et-forêts à Loudéac, et homologué au parlement, qu'il consentait à livrer annuellement aux religieux de Lantenac, à titre d'aumône, 60 charretées de bois, et à en donner vingt à l'abbé quand il résiderait, à la condition toutefois que les révérends pères mettraient en la principale vitre de leur église *les armes pleines* de Chabot et de Rohan. Force fut aux moines d'en passer par la volonté du prince ; mais, peu sa-

tisfaits des bornes par lui mises à la libéralité d'Eudon (1), ils cherchèrent à rendre vaines les restrictions qu'il y avait apportées, et voici des conseils que laissa à ses successeurs *un procureur* de Lantenac, dans un écrit non imprimé, intitulé : *brève mémoire des choses les plus importantes*, écrit que nous avons vu aux archives de la préfecture des Côtes-du-Nord.

Pour obtenir, dit ce procureur, un chauffage abondant de la forêt de Loudéac, il faut que le prieur aille rendre visite aux officiers des eaux-et-forêts du duc, et prenne jour avec eux pour l'abattage des bois. Au temps fixé, il fera porter du pain, du cidre pour les travailleurs; de vieux vin, de bon jambon et une langue fourrée pour messieurs des eaux-et-forêts. Puis, quand ils sont bien repus, que les restes du dîner ont

(1) L'acte de fondation de l'abbaye a été inséré en entier dans dom Lobineau, édition de 1707, p. 156 du second volume. Ce savant Bénédictin l'avait tiré du château de Blein, et il est presque en tous points semblable à celui que nous insérons dans cet article, lequel fut servi dans le procès de l'abbé Dupont, au sujet du blâme de son aveu de 1744.

été abandonnés aux manants, et que monsieur *le grand vendeur* a distribué en largesse à ses gens l'écu que le prieur a eu l'attention de lui remettre à cet effet, ces messieurs se montrent de bonne composition, et on finit toujours par en obtenir moitié chêne et moitié hêtre, bien qu'il ne soit dû que 80 charretées de hêtre.

On leur demande aussi le plus bel arbre qui soit proche du lieu du dîner, lieu qu'on a eu soin de choisir. Ils l'accordent presque toujours, et même en abandonnent deux ou trois aux travailleurs. Il ne faut pas non plus manquer de porter des verres à boire, dans la crainte que si ces messieurs avaient oublié leur tasse d'argent, ils ne se servissent des gobelets de cuir qu'ils portent toujours par précaution et qui contiennent *une grande écuelle*; mais sur toutes choses, qu'on veille exactement aux provisions.... Un jour en effet le dîner disparut sans qu'on pût le retrouver; et, ce jour-là, messieurs des eaux-et-forêts ne se montrèrent pas du tout accommodants.

En 1669 l'abbaye soutint un grand procès contre M^{me} de Rohan, au sujet de cent quartiers de seigle que le couvent prétendait

avoir sur la dîme de Ménéac. Ce procès dura douze ans, et fut terminé au profit des moines par arrêt du parlement de Paris, du 12 Novembre 1680; mais le procès le plus considérable dont il soit fait mention *aux actes mémorables de la maison*, est celui que soutint Etienne Dupont, abbé commandataire de Lantenac, au sujet de l'aveu de 1673, qu'il rendit en son propre et privé nom à Marguerite, duchesse de Rohan, à l'occasion duquel il fit imprimer un factum en 1674.

Les révérends pères ne furent pas au reste plus satisfaits de cet aveu que la duchesse elle-même. Ils se plaignaient en effet que l'abbé avait agi comme s'il eût été seul et unique propriétaire de l'abbaye de Lantenac, et qu'ils n'en eussent été que les fermiers; mais ils l'étaient à la lettre, en vertu du bail passé avec leur abbé. Aussi ayant voulu en 1627 s'agréger à la congrégation de Saint-Maur, sous la protection du cardinal de Bérulle, et s'associer aux autres monastères de la province, qui formaient entre eux une petite congrégation, sous le nom de *la Société de Bretagne*; leur demande fut repoussée à cause de la modici-

té de leur revenu, et des charges que le prieur et les religieux avaient contractées envers leur abbé (1).

Ce fut de 1530 à 1540 que l'abbaye (2) fut mise en commande, et les moines contestèrent à l'abbé le droit d'y avoir un logis abbatial. Il n'y était pas, selon eux, plus fondé, que certains évêques ne le sont à se regarder comme chanoines nés de leur église; ce qui n'empêcha pas qu'en 1648, en vertu du partage fait avec eux, Etienne Dupont ne s'appropriât le grand corps de logis comme logis abbatial, et qu'il n'y annexât les jardins.

En 1638, l'abbaye de Lantenac consistait dans le grand corps de logis où il y avait

(1) Cet abbé ne payait aux religieux qui étaient prêtres qu'une pension de 200 fr., et il ne donnait que 60 fr. aux moines et aux frères; ce qui est appris par un aveu au Roi, du 12 Mars 1638, rendu par Guillaume Dupont, aveu dans lequel il déclare en outre être dans l'obligation d'entretenir cinq prêtres, deux novices et un frère lai.

(2) Une imprimerie fut établie par les moines à Loudéac, peu après la découverte de l'art typographique. On y imprima, en 1791, le *Doctrinal* des nouvelles marées.

des cloîtres ; le surplus des dortoirs était en ruines. Mais de 1640 à 1652, dom Aubin de St-Per, prieur, fit rebâtir le monastère. Ce prieur mourut de mort subite dans le bois de l'abbaye en 1653, année où, par édit, le roi *fit union de revenu de la crosse de Lantenac à la chapelle royale de Notre-Dame-de-la-Paix du château du Louvre.*

Les désastres dont il vient d'être parlé avait eu pour cause les guerres de religion et les guerres civiles ; mais on n'est pas certain de l'époque où les malheurs de l'abbaye prirent naissance. On croit toutefois que ce fut de 1530 à 1540, temps où éclatèrent les guerres de religion. Alors les lieux réguliers commencèrent, faute d'entretien, à tomber en ruine à Lantenac ; l'abbaye fut dépouillée de ses titres et perdit ses actes mémorables et son mobilier ; ce qui est appris par les titres et les notices du chartrier de l'abbaye, ainsi que par le manuscrit de Dom Antoine de La Haye, prieur de Lantenac en 1684, manuscrit que nous avons cité dans le second volume des *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord.*

Les malheurs de Lantenac eurent pour cause principale l'hérésie du prince de Ro-

han, qui, en 1565, du temps de l'abbé Fabri, envoya au monastère un sieur de Villaudrain, précepteur de ses enfants. Cet homme obligea l'abbé à faire une résignation de cette abbaye sur la croupe de son cheval, au profit de Claude de Kercangor, son fils ; puis il chassa les religieux, dans la maison desquels il vint s'installer avec sa femme et ses enfants, *couplant les arbres et faisant des lieux réguliers, des étables et des écuries* (1).

Il paraîtrait que l'abbaye resta sans moines jusqu'en 1585, époque où messire Mathurin Décheneau, aumônier du roi, en fut nommé abbé.

Décheneau avait pour agent Anne de Sanssay, comte de Magnane, le même qui, quelques années après, ravagea la Basse-Cornouaille, s'empara du Faou, massacra un nombre considérable de paysans qui l'attaquèrent sans ordre et sans méthode, mit pendant quinze jours au pillage les campa-

(1) Plus tard, Villaudrain fut conduit dans les prisons de Rennes, où il mourut. Sa femme eut la tête tranchée en cette ville *pour voleries et autres méfaits.*

gnes des environs de Châteaulin, bien que cette contrée tint le parti de la ligue, que lui-même était réputé servir. Quoi qu'il en soit, La Magnane vint s'établir et résida à l'abbaye avec sa femme, qui était une demoiselle de Penmarc'h.

La guerre de la ligue ayant éclaté, Henri IV donna en 1594 des lettres de sauve-garde à l'abbé et aux moines de Lantenac, qu'elles ne purent garantir des fureurs de la guerre, et qui se virent contraints de désertir encore une fois leur maison. Enfin, la province étant pacifiée, sa majesté fit mettre l'abbaye en économat en l'année 1598; et en 1606, deux moines, l'un de Josselin, l'autre de Saint-Sauveur de Redon, vinrent s'établir à Lantenac : c'étaient les pères Guen et Le Ray. Ils ne trouvèrent rien à l'abbaye, et il leur fallut un arrêt du parlement pour obliger le sieur de La Carrière, alors receveur de l'économat des biens et revenus de Lantenac, à leur remettre, avec les clefs de l'église, un missel, un calice d'étain, et les ornements indispensables pour célébrer la messe. Il fut également condamné à leur fournir un logement, les choses nécessaires à la vie, et à

leur payer une pension. En 1615, *les pères de la société* reprirent possession du monastère, où, en 1680, il se trouvait huit religieux, bien qu'il n'y en eût plus que deux à Lantenac, quand éclata la révolution de 1789, ce qui résulte de la déclaration faite par le prieur de Lantenac, en conformité des décrets de l'assemblée nationale des 7, 13, 14 Novembre 1789, sanctionnés le 18; mais les pères de la société, autrement les moines de Lantenac, embrassèrent la réforme de Saint-Maur en 1646. Tel est ce que nous avons à dire sur cette abbaye. Cependant à ce qui précède, nous aurions pu joindre les noms des prieurs et celui de tous les abbés de Lantenac jusqu'en 1680; mais cette nomenclature serait aujourd'hui sans intérêt; aussi nous bornerons-nous à dire que le premier abbé commandataire qu'ait eu cette abbaye a été *Michel de Coëtlogon* en 1534, et qu'elle a eu pour dernier abbé régulier *Alain Barbier de Lescoët*, de Kergo, près Lesneven, dont l'écusson *à une face chargée de trois quinte feuilles de sable*, se voyait encore en 1793 sur la vitre du grand autel, à la grande porte du monastère, au bénitier, sur les cloches, à la porte du

moulin abbatial et aux piliers de la cave : lieux où ces armes furent mises en mémoire des obligations que l'abbaye avait à M. de Lescoët.

Lantenac était encore occupé par les moines en 1790 ; et cette abbaye fut, au mois d'Août de cette année, montrée à M. Bigrel (1), par dom Pierre Barat, prieur, et par dom Michel, procureur de la maison.

Plus tard elle fut visitée par un peintre envoyé pour s'assurer si l'abbaye renfermait quelque tableau digne d'attention. Cet artiste n'en trouva aucun ; mais il constata qu'il y avait trois copies de grands maîtres, savoir, un *portrait de Louis XIV*, revêtu de ses habits royaux ; une *Magdeleine échevelée*, appuyant la tête sur la main droite et tenant de la gauche un vase ; enfin,

(1) Le procès-verbal dressé le 11 Septembre 1790, par M. F.-H. Bigrel, commissaire à cet effet nommé, et par Honoré Le Ray, son secrétaire, constate que la bibliothèque de l'abbaye ne renfermait aucun ouvrage important, et qu'il n'y avait dans le chartrier aucun titre digne d'attention ; ils avaient été perdus en effet, lors des guerres dont nous avons parlé plus haut.

un buste de *S. Pierre pleurant*, les yeux levés au ciel, les mains jointes et tenant deux clefs.

MENHIR DE TRÉGROM (1).

En la commune de Trégrom, arrondissement de Lannion, on voit au lieu de Keranscott, le plus beau menhir du département. Sa hauteur est d'environ huit mètres et demi, et il a plus de dix pieds de diamètre de la base au sommet ; on le nomme dans le pays *menhir*, *men-bras*, *rochell-bras* ; c'est-à-dire, *Pierre longue*, *grande Pierre* ou *grand rocher*. Il est placé au milieu d'un closeau ou jardin de cultivateur.

De Keranscott, on domine un magnifique bassin, et on aperçoit, à quelques champs de distance, un second menhir, moins beau que le précédent.

(1) Extrait d'une lettre écrite du Vieux-Marché, par M. Habasque, à ses collaborateurs de l'Annuaire, le 20 Juin 1837.

Pressé par le temps, je n'ai pu le visiter, non plus que deux monuments du même genre qui se trouvent à Portz-Quenniou ou Guerniou, non loin de Belle-île-en-terre. Mais ce qui m'a laissé le plus de regrets, c'est de n'avoir pu explorer les vestiges d'un camp romain, qui existe sur les limites des communes de Trégrom et de Pluzunet. J'en ai témoigné mon désapointement à M. Hamon, recteur de Trégrom, et à M. Conen de Penlan qui m'accompagnaient.

Si jamais je retourne au Vieux-Marché, ce qui n'est pas impossible, je réparerai cette lacune de mon voyage, et je ferai connaître, dans l'Annuaire des Côtes-du-Nord, quelques-unes des particularités de ce pays et des environs, qui méritent, sous plus d'un rapport, d'être explorés avec soin. Je vous dirai au reste, dès à présent, que le château de Tonquédec, dans la commune de ce nom, est peut-être la ruine féodale la plus ancienne et la mieux conservée de la Bretagne; et vous apprendrez avec quelque peine, je le suppose, que *la taupe-grillon* ou *fumerolle*, animal nuisible, vulgairement connu sous le nom de *scorpion*, est très-commun dans la commune de Tré-

grom, et que j'en ai vu plusieurs au Guer, jolie propriété habitée par une respectable famille, celle des Conen de Penlan.

ANTIQUITÉS.

MALHEUR au peuple qui vit sans passé, qui, arrivé à l'âge d'homme, ne jette pas quelques fleurs sur le berceau où il a bégayé ses premières paroles ! Malheur aux générations qui foulent d'un pied insoucieux les ruines des monuments qu'avaient édifiés leurs ancêtres, et qui ne lèvent pas la tête pour voir les flèches aériennes des vieilles cathédrales, les tours crénelées de l'antique castel ! Enfermées dans un étroit présent, sans vue sur le passé ni sur l'avenir, elles croupissent tristement à l'ombre, dépensant leur journée dans une oisiveté remuante, et dans le prosaïque égoïsme des voluptés sensuelles.

Dès qu'en France se sont manifestés des désirs exigeants d'innovations générales, à

cette heure les esprits se sont tournés vers le passé et lui ont demandé avec une impartiale conscience, ce qu'il avait fait pour l'avenir. Aussi depuis 1760, la plupart des esprits sérieux se sont arrêtés, plus ou moins, en face du moyen-âge, et ont passé par ses monuments, par ses livres et par ses lois.

Le département des Côtes-du-Nord, riche et puissante contrée, qui forme une partie de la *Bretagne-Armorique*, est fécond en souvenirs historiques, en monuments des différents âges. Ils ont subi la loi à laquelle tout est soumis : les uns sont détruits en partie, les autres sont arrivés jusqu'à nous plus ou moins bien respectés par le temps et par les hommes. Les plus anciens ont précédé l'ère chrétienne ; ils remontent au-delà des conquêtes que les Romains firent de la Gaule. On les nomme *Celliques* ou *Gaulois*. Ce sont d'énormes pierres dont la destination est encore un problème, des *dolmens*, des cavernes qui servaient de retraite pendant la guerre, des monnaies grossières, des armes toutes semblables à celles dont se servaient les hordes sauvages du nouveau monde ; ajoutez

quelques coutumes bizarres, qui, dans les campagnes, ont traversé les révolutions des âges, et voilà ce qui nous reste des peuplades barbares qui furent nos ancêtres.

Les Romains, si long-temps maîtres de la Gaule qu'ils s'efforcèrent de civiliser, entreprirent dans ce but de grands et utiles travaux. Ils construisirent des villes, des temples, des ponts dont tous les débris n'ont pas disparu, et des routes encore existantes. Plusieurs de ces chaussées traversent le département. La principale conduit de Dinan à Quintin, par Malignon, La Bouillie, Saint-Alban, Planguenoual, Morieux et Iffiniac. Un certain nombre de cercueils en pierres ont été découverts dans son voisinage, près de la rivière d'Arne. A Corseul, ancienne capitale des *Curiosolites*, on voit un temple de Mars, qui a plus de trente pieds d'élévation. Auprès de Pléneuf, il existe un de ces monticules de forme ronde appelés *tombelles*, que l'on suppose avoir été élevé sur la sépulture de quelque personnage important. A Pommeret, on a trouvé des armes, des urnes, des médailles et des restes de fondations qui se rapportent à l'époque romaine.

On comprend sous le nom de monuments du moyen-âge, ceux qui ont été construits depuis l'établissement de la monarchie française, jusque et y compris le xv.^e siècle; mais dans une période de plus de mille ans, ils présentent sans doute de grandes différences.

Quoique la *Bretagne-Armorique* ait été gouvernée par ses propres rois dans les premiers siècles de notre ère, ils n'y ont guère édifié de durable que le castel de Châtelaudren; s'ils bâtissaient des églises, elles étaient en bois, et c'est en vain qu'on y cherche la trace de ces princes à demi-civilisés, dont les mœurs ne purent être adoucies par la religion chrétienne qu'ils avaient embrassée.

Malgré l'éclat du règne de Charlemagne, de trop grands malheurs atteignirent ses faibles descendants, pour que la seconde race nous ait légué des monuments. Seulement vers le déclin de sa puissance, lorsque la France était abandonnée en quelque sorte sans défense aux cruelles invasions des Normands, on vit s'élever sur les points culminants des forteresses, d'abord comme lieu de refuge pour les populations désolées,

lées, et qui, plus tard, lorsque les Seigneurs eurent arraché une indépendance qui fit naître le régime féodal, devinrent pour eux un puissant moyen d'impunité et de domination.

Aucun des châteaux-forts du département des Côtes-du-Nord ne remonte cependant jusqu'aux Carlovingiens; et c'est seulement sous le règne de Hugues-Capet, dans le x.^e siècle, que quatre des plus remarquables, ceux du Guildo, de Lamballe, de la Roche-Derrien, de Lasalle, furent établis. D'autres forteresses furent construites dans les xii.^e et xiii.^e siècles, à Lamotte-Broons, au Gué-de-l'Isle, à La Chèze, à Lahardouinais et à Cesson (1). Après avoir soutenu longtemps de sanglants assauts, après avoir souvent bravé la puissance royale, ces forteresses furent démantelées vers la fin du xv.^e siècle, ou dans la première moitié du xvi.^e.

(1) La construction de la tour de Cesson remonte à deux époques bien différentes, à en juger par le mortier de coquillages employé dans le bas, et celui de sable ordinaire dont on s'est servi dans le haut.

Ce qui nous en reste encore est caché sous une couche de pariétaires, de giroflées à fleurs jaunes, d'orties sombres et pointues qui foulent et usent la pierre séculaire avec leurs pieds d'un jour !

Il est probable que l'un des plus anciens monuments religieux du département des Côtes-du-Nord est l'église Notre-Dame de Lamballe, construite à la même époque que le château, dont elle était la chapelle, en 991. Les formes lourdes des constructions de ce siècle ont un caractère de gravité qui n'est pas sans un genre de mérite, et qui s'accordait bien avec leur pieuse destination. Les sculptures des deux portes appartiennent à l'architecture *romane* ou *lombarde*, et sont d'autant plus précieuses, qu'il est plus rare d'en trouver de cette époque, et qu'elles offrent dans leur style des particularités intéressantes.

Après que les peuples de l'Europe, entraînés par une ardeur irréfléchie, se furent précipités en foule innombrable vers les régions de l'Orient, pour disputer aux infidèles le tombeau du Sauveur, la vue d'objets nouveaux, d'un ciel plus brillant, inspira aux architectes d'autres pensées.

L'élégante ogive remplaça le cintre surbaissé des anciennes voûtes ; les piliers, au lieu d'être lourds et massifs, s'élancèrent, en imitant la tige légère des palmiers ; la pierre découpée en dentelles, laissa pénétrer des flots de lumière dans les lieux où régnait précédemment une mystérieuse obscurité. Ces caractères se retrouvent dans l'église de Tréguier et l'abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Repos, près de Goarec, bâties au *xii^e* siècle. Mais rien ne se fait sans transition ; un aussi grand changement n'eut pas lieu tout à coup, et il fut un moment où les règles étaient incertaines. Ce n'est pas sans intérêt qu'on observe le mélange des différents styles dans les édifices d'une époque intermédiaire. Telle est l'église de Saint-Sauveur à Dinan, dont les sculptures bizarres peuvent être pour les savants un utile sujet d'étude.

Et qu'on ne croie pas ici que l'investigation des monuments soit une affaire toute d'artiste, étrangère à l'historien et au philosophe ; un peuple écrit sa pensée dans ses édifices. Le temple de Salomon était un commentaire éloquent des *Proverbes* ; le Panthéon expliquait les *Métamorphoses*, et

et les employés de la douane, en y construisant une cabane, avaient rencontré des tessons de poterie, des tuiles fort larges, des briques et des morceaux de marbre précieux (1). Ces données nous suffirent pour y faire des recherches.

dran, à Maroué et à Lanleff, dont le temple est digne de fixer l'attention. Il serait à désirer qu'on pratiquât des fouilles soit dans cette église, soit dans les environs, on parviendrait peut-être à recueillir quelques renseignements sur un ordre célebre à la fois par ses richesses et ses malheurs, et dont on possède bien peu de monuments. Il existe à Domart-en-Ponthieu, dans le département de la Somme, une ancienne maison de Templiers, bâtie sur le même plan que le Temple de Lanleff. Je l'ai exploré en 1830, et le résultat de mes recherches fut satisfaisant.

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Mainguy, lieutenant principal des douanes, à Hillion.

Nous avons fait don, au Musée de la bibliothèque de Saint-Brieuc, de la plupart de ces objets. Nous croyons à cette occasion devoir faire un appel à la générosité de nos concitoyens. Nous engageons ceux d'entre eux qui auraient quelques objets antiques en leur possession, à les offrir au Musée de S.-Brieuc. C'est ainsi que les Musées de départements

Arrivés à cinquante centimètres de profondeur, nous découvrîmes les fondations d'un mur d'enceinte de dix-huit pouces d'épaisseur, renfermant un rectangle d'environ quinze mètres de long sur presque autant de large; vers le nord, s'offrirent les débris d'un édifice incendié, dont l'entrée présentait une sorte de porche en forme de cintre, appuyé à droite et à gauche sur deux colonnes ou piliers en pierre; nous y remarquâmes, recouverte d'un lit de charbon, une aire composée de tuiles, de briques et de pavés en marbre d'une grande variété de formes et de couleurs; une pierre représentant des ornements en relief d'ordre corinthien; les restes d'une mosaïque, dont la bordure offrait de jolis petits compartiments noirs, gris et blancs, en marbre et en pierre; des enduits reproduisant des peintures à fresque, de couleur de lapis-lazuli, et d'autres peintures du même genre de couleur rouge, avec des dessins et des figures; le tout si bien conservé, qu'on

bien moins importants, sont devenus en peu de temps très-remarquables.

eût dit que l'ouvrage venait de sortir des mains de l'artiste.

D'autres fondations situées vers le sud indiquèrent que des constructions dont nous n'avons pu reconnaître l'espèce y avaient été élevées.

Tout porte à croire que, si nous eussions pu explorer entièrement cet ancien édifice, nous serions parvenus à découvrir d'autres objets antiques. Toutefois, nous n'en abandonnâmes les restes qu'avec la certitude, par la forme des briques et des tuiles, les morceaux de marbre et les fragments de mosaïque, qu'il remontait au temps des Romains ; et notre opinion s'est pleinement vérifiée, lorsque de nouvelles fouilles, exécutées par les employés du poste de la douane, leur firent découvrir deux médailles en moyen bronze, l'une entièrement effacée, l'autre très-frustre, semblant appartenir à Antonin-le-Pieux.

Il est probable que les ruines de La-grandville dépendaient d'un temple de Neptune ; ce qui nous autorise à le penser, c'est que plusieurs des morceaux de marbre que les employés de la douane avaient précédemment rencontrés, représentaient

des monstres marins (1). On sait que les anciens figuraient ce Dieu accompagné d'un grand nombre de poissons, de tritons ; et que d'ailleurs les temples qu'ils lui élevaient ne se trouvaient ordinairement qu'auprès d'un port ou sur les bords d'un fleuve. Celui qu'on voyait à Rome était placé dans la neuvième région de cette ville, c'est-à-dire, dans le quartier arrosé par le Tibre.

On rapporte que les empereurs, qui régnaient à Rome vers le milieu du second siècle, habitèrent quelque temps l'Armorique, qu'ils l'embellirent et y élevèrent des temples. L'exécution des dessins qui ornent les pierres, la bordure de la mosaïque formée de petits cubes ou dés, et les restes de la mosaïque eux-mêmes se rapportent très-bien à cette époque, alors que les arts se soutenaient encore et n'avaient pas commencé à dégénérer, comme ils le firent si rapidement dans le cours du troisième siècle.

« Ce qui donne du prix à la découverte » des mosaïques antiques (2), mais surtout

(1) Ces pierres ont été dispersées et n'ont pu nous être représentées.

(2) Ce nom vient probablement de ce que l'on ta-

» quand elles offrent des personnages, c'est
 » qu'elles peuvent nous donner une idée de
 » la peinture des anciens. On est porté à
 » penser que leurs artistes excellaient au-
 » tant dans leurs tableaux que dans les sta-
 » tues, où nous pouvons reconnaître leur
 » incontestable supériorité. Cependant on
 » n'a pu en juger encore par les peintures
 » qui ont été trouvées jusqu'à ce jour dans
 » des tombeaux, des salles de bain, ou
 » dans les villes que les irruptions du Vé-
 » suve ont englouties. Car elles n'ont de vé-
 » ritable mérite que par le choix du sujet,
 » l'invention, l'ordonnance, rarement par
 » le dessin, mais ne peuvent faire appré-
 » cier le coloris, partie si importante de
 » la peinture; d'abord parce qu'elles sont
 » toutes exécutées sur des murailles en dé-
 » trempe, façon de peindre qui n'a que des
 » ressources bien limitées; mais ensuite
 » parce qu'eussent-elles conservé, au mo-
 » ment de leur découverte, leurs couleurs

pissait particulièrement de mosaïque les bâtiments
 appelés *Musæ*, ou peut-être de ce que l'on attri-
 buait aux Muses tous les arts ingénieux.

» primitives, elles les perdent bientôt lors-
 » qu'elles ont été exposées à l'air.

» Les mosaïques ont, sous ce rapport,
 » le grand avantage d'être inaltérables; et
 » quoiqu'elles aient pu être exécutées par
 » des artistes d'un ordre inférieur, qui ne
 » savaient que copier, avec plus ou moins
 » d'intelligence des modèles de diverses
 » espèces, et qu'on reconnaisse dans cer-
 » taines parties la maladresse de l'ouvrier,
 » elles sont placées au rang des objets les
 » plus précieux qui puissent orner les ga-
 » leries (1). »

Malheureusement les restes de la mosaï-
 que trouvés à Lagrandville n'ont pour no-
 tre pays d'autre intérêt que celui de faire
 connaître qu'à une époque fort reculée, les

(1) En Août dernier, on découvrit dans le jardin
 des Ursulines d'Amiens une mosaïque antique, pour
 laquelle le conseil municipal de la ville autorisa M.
 le maire à payer une somme de 1,050 fr. Je dois à
 l'un de mes collègues, M. H. Dusével, avocat à la
 cour royale d'Amiens, auteur de l'*Histoire* de cette
 ville, la communication du rapport, dont j'ai ex-
 trait les deux paragraphes ci-dessus, sur lequel cette
 délibération est intervenue.

beaux-arts y avaient été cultivés, et qu'on avait déployé pour l'ornement d'un temple, toutes les ressources d'un luxe élégant qui n'apparaît que là où la civilisation est déjà avancée.

Encouragés par ces premiers résultats, nous poursuivîmes nos recherches dans un terrain situé sur le territoire d'Iffiniac, à peu de distance de la rivière, et qui, suivant l'opinion générale des habitants des environs, avait été autrefois occupé par une ville. Nous y rencontrâmes des constructions à pierres sèches, sans ciment ni mortier, manière de bâtir que les Romains désignaient sous le nom de *maceria*; des fragments de vases en terre rouge et noire; beaucoup de tuiles épaisses et à gros rebords, vulgairement appelées *sarrasines*, et quelques médailles en petit bronze saucé, frappés aux effigies de Claude, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux et de Constantin. Vers le centre, nous avons reconnu un lieu de sépulture (*ustrinum*) et les traces d'un incendie. Il est très-probable que cette ville, dont aucun géographe ne fait mention, fut détruite lors des premières invasions des barbares dans la Gaule, vers le commence-

ment du v.^e siècle. Saint Jérôme rapporte en effet que, vers 409, des hordes de Gépides, de Hérules, de Saxons, de Vandales et d'Alains pénétrèrent dans l'Armorique, y pillèrent et incendièrent un grand nombre de cités, et y égorgèrent des populations entières. Ce serait à tort, à mon avis, que l'on alléguerait contre cette opinion que la carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin n'en font point mention. Ces deux autorités ne parlent en général que des villes qui se trouvaient sur les voies militaires. La Gaule, sous la domination romaine, était parvenue à un haut degré de prospérité et de population; le nombre des villes devait donc être considérable, et les routes impériales n'étaient pas en proportion de ce nombre: que Strabon n'en fasse pas mention, c'est un fait qui ne doit nullement étonner; car il écrivait sous Auguste, et à cette époque, cette partie de la Gaule était encore fort peu connue. Les descriptions qu'il donne de notre littoral en sont une preuve manifeste. On peut en dire autant de Ptolémée, qui écrivait dans le commencement du second siècle, et qui d'ailleurs est plus grand astronome et mathématicien,

que chorographe. Pline, qui écrivait sous Tra-
 jon , aurait, à la vérité , pu parler de cette
 ville ; mais son admirable et immense ou-
 vrage est bien plutôt une encyclopédie de
 toutes les sciences connues à cette époque
 qu'une géographie. Vibius, Séquester et
 l'anonyme de Ravenne méritent à peine d'être
 cités. Il est donc facile à concevoir que plu-
 sieurs villes importantes avaient été fondées
 sur notre littoral, pendant les quatre siècles
 qui se sont écoulés entre la conquête de
 César et l'invasion des premiers barbares,
 sans qu'aucun des géographes de Rome en
 ait parlé.

Quoi qu'il en soit de cette opinion , les
 découvertes d'Iffiniac, comme celles de La-
 grandville, ne sont pas sans intérêt pour
 les archéologues, et doivent appeler l'at-
 tention des membres de l'Institut et de la
 Société royale des Antiquaires de France ;
 et je pense que M. le Préfet, dont l'a-
 mour pour la science nous est connu, de-
 vrait provoquer l'investigation de ces so-
 ciétés savantes, sur un point aussi impor-
 tant de l'histoire géographique et archéo-
 logique de cette partie de la Gaule.

CÉSAR ROUSSEL ,

De la Société royale des Antiquaires de la Morinie.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

*Ecrit le 27 Novembre dernier, par M.
 GUILLEMOT-TREFFAINGUY, juge de paix
 d'Etables, à M. HABASQUE, auteur des
 Notions historiques.*

MONSIEUR ,

La caverne sur laquelle vous me deman-
 dez des renseignements , existe en effet dans
 mon canton et se nomme *la Houle-Notre-
 Dame*. L'ouverture en est élevée de vingt-
 cinq pieds au moins au-dessus du niveau
 de la mer ; la partie supérieure de qua-
 rante-cinq à cinquante ; l'orifice est fort
 grand et formé d'énormes pierres amon-
 celées ; sa profondeur est inconnue.

J'y ai pénétré assez avant, mais je n'ai pas
 osé m'y aventurer plus loin, la lanterne
 dont j'étais porteur s'éteignant presque aussitôt
 qu'allumée.

Une infinité de fables circulent au sujet
 de cette caverne.

Nota. Les auteurs de l'Annuaire se proposent d'ex-
 plorer incessamment *la Houle-Notre-Dame*, et d'en
 donner une description détaillée dans l'Annuaire de
 1839, si le résultat de leur examen leur paraît mé-
 riter l'attention du public.

BIBLIOTHÈQUE

DE SAINT-BRIEUC.

1.^o DE SA FORMATION.

Avant la division de la France en départements, Saint-Brieuc n'avait pas de bibliothèque publique; mais vers cette époque, on rassembla dans les neuf districts des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan, Broons, Loudéac, Rostrenen, Guingamp, Lannion et Pontrieux, les livres des couvents et des émigrés. Bientôt l'administration les fit réunir au chef-lieu du département, et déposer à l'école centrale, dans le local des Cordeliers.

On y joignit la collection de livres de l'ancien collège de Saint-Brieuc. De là viennent les belles éditions de classiques grecs et latins qu'avait données à cet établissement, en 1767, M. Allaire, natif de Saint-Brieuc,

abbé de Bon-Repos et précepteur de Monseigneur le duc de Chartres.

La bibliothèque de l'abbaye de Beauport devait enrichir ce précieux dépôt; mais apportée par mer, elle éprouva, dans les environs de Bréhat, une avarie qui obligea de la vendre presque toute à la livre, aux épiciers de Saint-Brieuc. Elle était de quinze cents à deux mille volumes.

Sous le directoire, il y avait à Paris d'immenses amas de livres provenant des communautés et des châteaux. Le gouvernement en réserva une partie pour la capitale, et appela le reste de la France à partager l'autre. Le département envoya deux commissaires, MM. l'abbé Baschamp et Limon-Belleissue, pour choisir ce qui conviendrait. Les *Actes de Rymer* et l'*Histoire Byzantine* firent partie de cette acquisition.

La bibliothèque était départementale alors; mais elle fut cédée à la ville, à la création des préfectures.

Elle renfermait, outre les livres, un musée contenant un assez grand nombre de gravures et de tableaux. Ces objets ont été presque tous rendus aux anciens proprié-
taires.

res. Il reste des portraits à la bibliothèque, à la chapelle du collège trois tableaux ; le plus grand est très-estimé et représente la Sainte-Famille ; les deux moindres sont bons : l'un offre la tête de Saint Pierre, qui a servi de modèle pour le portrait du même Saint qu'on voit au chœur de la cathédrale ; l'autre a pour sujet l'annonciation de la Ste Vierge, patronne de la chapelle du collège.

Des gravures tirées de la même collection ont été transportées à la préfecture ; il y en a aussi à la mairie, ainsi qu'*Hermine* et *Tancrède*, copie d'un grand tableau dont M. Néther, chargé de réparer cette reproduction, ne découvrit point l'auteur. Ce professeur de dessin reconnut pour ouvrage du fameux Sébastien Bourdon, né à Montpellier en 1616 et mort à Paris en 1671, un tableau de la Vierge, qui décore la chapelle de Monseigneur l'Evêque. Le prélat l'a obtenu d'un parent d'un de ses prédécesseurs, de Régnauld-Bellecize, évêque pieux, savant et ami des arts, à qui ces tableaux appartenaient.

2.^o LOCAL QU'OCUPE LA BIBLIOTHÈQUE.

M. Piou, ingénieur ordinaire des ponts-

*On trouve chez tous les Libraires du
Département.*

NOTIONS HISTORIQUES, etc. par M.
HABASQUE, ch^{er} de la légion d'hon-
neur, président du tribunal civil de
Saint-Brieuc; 3 vol. in-8, 15 fr.

*Ouvrages de l'Abbé DE GARABY, cha-
noine honoraire, aumônier et régent
de rhétorique au collège de S.-Brieuc.*

CHANTS DE LA PIÉTÉ, 1 fr.

EXPLICATION du CATÉCHISME
de Saint-Brieuc, 1 fr. 50 c.

MANUEL DU RHÉTORICIEN.

Pour paraître cette année :

HISTOIRE DE FRANCE sur un
plan nouveau, 1 vol. in-8.

**LE PRÉDICATEUR DE LA JEU-
NESSE**, 3 vol. in-12.

LE CHRISTIANISME EN ACTION,
1^{er} vol. in-12.

VIES DES SS. de Bretagne, 1 v. in-12.

ANNUAIRE de 1836, 1837, 2 f. chaque

S.-BRIEUC, IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME.